

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur
Société Coopérative à Capital Variable
Siège social : Avenue Paul Arène- Les Négadis
83002 Draguignan
RCS Draguignan n°415 176 072*

*RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011*

LE CONTEXTE

Le contexte international et national

De l'instabilité des taux directeurs

Après avoir maintenu pendant deux ans son taux directeur à 1%, la Banque Centrale Européenne (BCE) a, par deux fois en 2011, avril et juillet, augmenté celui-ci de 25bp. Ces augmentations ont eu pour vocation de limiter l'inflation en zone euro.

Cependant, des incertitudes sur la propagation de la crise des dettes souveraines et sur la gouvernance de la zone euro, ont eu raison de la politique monétaire de la BCE.

Deux baisses successives, dont la première est intervenue avec l'arrivée de Mario Draghi à la tête de la BCE, ont ramené le taux de refinancement au niveau initial du début de l'année, soit 1%.

Les raisons qui ont poussé les dirigeants de la BCE à intervenir sont nombreuses : tensions sur les marchés, en particulier pour les établissements financiers, difficultés de refinancement pour les états de la zone euro, perspectives d'une récession continentale.

Un contexte bancaire atypique

Malgré des incertitudes sur les règles définitives comme sur le calendrier de mise en œuvre, les banques se préparent à répondre aux contraintes réglementaires de Bâle III, et constituent pour cela des fonds propres et des réserves de liquidité. L'Autorité Bancaire Européenne a procédé à des stress-tests et émis des exigences de fonds propres pour les banques européennes à l'horizon juin 2012.

Le groupe Crédit Agricole est la seule banque affichant dès aujourd'hui un niveau de fonds propres suffisants.

La faiblesse de la croissance de l'économie française

L'économie française a connu un début d'année encourageant : baisse du chômage, inflation maintenue et reprise économique. Mais la diffusion de la crise européenne et également la menace de la dégradation de la notation de la France, a mis fin à un trimestre de reprise.

La France a vu son PIB progresser de 0,9 % au premier trimestre 2011, de -0,1% au deuxième et de +0,4% au troisième trimestre¹. Une prévision du quatrième trimestre², fait état d'une baisse -0,2 %.

A décembre 2011, l'indice des prix à la consommation connaît une variation annuelle positive de +2,5 %.

La volatilité des marchés financiers

Après une année 2010 en baisse de -3,3% le CAC40 a connu un repli de -16,95% en 2011, l'indice français est passé de 3.804,78 à 3.159,81 points en un an. La crise grecque qui a impacté d'abord les banques puis les états européens, les incertitudes sur la gouvernance de la zone euro, et les conséquences sur la croissance mondiale, ont fait chuter les valeurs cycliques et les valeurs bancaires. Seules les valeurs refuges telles l'or et les bons du Trésor américains et allemands ont été recherchées ainsi que les valeurs défensives comme les secteurs pharmaceutiques et agroalimentaires.

Le marché de l'immobilier : Des hausses contre toute attente

Le début d'année a été favorable au développement du marché de l'immobilier, le lancement du nouveau PTZ conjugué à des taux relativement bas en ont été les principaux vecteurs. De plus, la pénurie dans certains secteurs de biens immobiliers a favorisé la poursuite de la hausse des prix initiée en 2010.

Cependant, la réforme sur la fiscalité des plus values fut un frein pour de nombreux vendeurs, et même la diminution progressive des avantages fiscaux liés à l'investissement locatif à partir du premier janvier ne s'est pas traduite par une réelle relance des acquisitions immobilières.

L'actualité du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

La poursuite d'un projet visionnaire initié en 2002

La Caisse Régionale a poursuivi en 2011 une dynamique née il y a maintenant dix ans avec la Banque Personnalisée Pour Tous, qui positionne le client au centre de nos préoccupations.

De nombreux chantiers et actions ont été lancés visant à nourrir notre projet d'entreprise et sa finalité, développer nos valeurs de conseil, d'accompagnement dans les bons mais aussi les mauvais moments, avec bon sens, dans le cadre de relations pleines et durables et avec l'ambition d'être une Banque Loyale à l'égard de nos clients.

Une banque rentable : un moyen au service de la relation client

¹ Variations t/t-1, en %, Compte Nationaux Trimestriels, <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=26&date=20111115>

² Note de conjoncture, http://www.insee.fr/fr/indicateurs/analys_conj/archives/decembre_2011_ca.pdf

La poursuite de cet objectif n'était envisageable qu'à la condition que la Caisse Régionale ait les moyens de ses ambitions. Si l'on regarde l'évolution du Produit Net Bancaire sur 10 ans, celui-ci a progressé de plus de 50%, atteignant plus de 500 M€ en 2011. Combinée à une maîtrise permanente des charges de fonctionnement, la hausse du PNB a permis de réduire notre coefficient d'exploitation de manière significative.

Ce gain de rentabilité a permis de servir la dynamique de notre projet d'entreprise, de continuer notre implantation au cœur de nos territoires, de développer qualitativement notre service client tout en maintenant des tarifs extrêmement compétitifs.

Une banque au cœur de son territoire : verte et mutualiste

Avec une distribution importante de crédit, la Caisse Régionale est un acteur majeur du financement de son territoire. En effet, plus de 2,7 Mds € de crédits, tant pour les particuliers que pour les collectivités publiques, les entreprises et les professionnels, ont été accordés en 2011.

Mais être une banque mutualiste, c'est aussi offrir aux administrateurs la possibilité d'apporter leurs compétences et leurs connaissances du tissu économique de nos territoires à l'accompagnement de projets de développement. C'est ainsi que 2011 a vu naître une nouvelle organisation mutualiste afin de développer et d'optimiser ces synergies.

Les Caisses Locales et la Fondation d'Entreprise, traduisant une partie de notre démarche mutualiste, ont financé plus de 1000 projets dans les domaines de l'éducation, du patrimoine, de la solidarité et du développement durable.

Une banque qui innove : au service du client et des collaborateurs

2011 fut l'année des premières concrétisations liées au Projet Nice, un Système Informatique commun à toutes les Caisses Régionales du Crédit Agricole, une informatique nouvelle et évolutive. Ce Système Informatique, orienté client, est nécessaire aux priorités de notre projet d'entreprise.

Il permet de répondre aux nouvelles habitudes de consommation de nos clients. 2011 a connu le développement de nouvelles ventes de produits sur Internet (l'assurance des biens et des personnes), le développement d'applications de gestion des comptes sur Smartphones et l'industrialisation de notre service d'E-relevés.

Les Chiffres clés d'activité

La Caisse Régionale a vu son encours de crédits évoluer de 947 M€. Nos parts de marché sur encours progressent de 62 bp passant de 25,55% en Novembre 2010 à 26,17% en Novembre 2011.

Nos encours de collecte ont évolué de 128 M€ sur l'année 2011, soit une progression de 0,7%, cependant nos parts de marché en légère baisse passent de 22,09% (Novembre 2010) à 22,02% (Novembre 2011).

En 2011, 46 960 nouveaux clients sont venus rejoindre la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur.

LE BILAN

Le total Bilan s'établit à 16 347 M€ au 31 décembre 2011, en hausse de 11,9 %, soit + 1 740,7 M€, par rapport au 31 décembre 2010.

L'ACTIF (en millions d'euros)

BILAN ACTIF	31/12/2010	31/12/2011	Var	%
Opérations de Trésorerie et Interbancaires	1 242	2 086	844	68,0%
- Caisses, Banques Centrales	93	87	-6	-6,3%
- Effets Publics et Valeurs Assimilées	10	10	0	-1,3%
- Créances sur les Ets de Crédit	61	209	148	241,1%
- Opérations Internes au Crédit Agricole	1 078	1 780	702	65,1%
Opérations avec la Clientèle	11 915	12 824	909	7,6%
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	198	207	9	4,3%
Actions et Autres Titres à Revenu Variable	144	144	0	0,2%
Valeurs immobilisées	812	753	-59	-7,2%
- Participations et autres Titres détenus à long terme	675	613	-62	-9,2%
- Parts dans les Entreprises liées	15	18	3	20,8%
- Immobilisations Incorporelles	17	17	0	2,4%
- Immobilisations Corporelles	105	105	1	0,7%
Comptes de tiers et divers	296	333	37	12,5%
TOTAL ACTIF	14 607	16 347	1 740	11,9%

A) Les opérations de trésorerie et interbancaires à 2 086 M€ augmentent de 844 M€ (soit +68 %) et représentent 12,8 % du bilan. Il s'agit là des encaisses, des comptes-courants et des placements monétaires dont : +410 M€ sur le compte courant CASA, -21M€ de placements monétaires à terme, +250M€ de placement en fonds propres.

B) Les opérations avec la clientèle à 12 824 M€ augmentent de 909 M€ (soit +7,6 %). Les encours nets de crédits augmentent de +7,9 % (+947 M€). Les réalisations importantes de prêts (2,7 Md €) expliquent cette augmentation.

C) Les opérations sur titres de la Caisse Régionale à 351M€ augmentent de +8,9 M€ (soit +2,7%) : +16,1M€ sur les BMTN et -6,9 M€ sur les titres investissements TSDI.

D) Les valeurs immobilisées à 753 M€ en baisse de 58 M€ (soit -7,2 %) dont :

- -77,5 M€ sur les avances SAS La Boétie.
- +16,7 M€ d'augmentation de capital SAS La Boétie (soit 511,2 M€) grâce au paiement des dividendes sous forme d'actions,
- -4,4 M€ de provisions sur Sacam International,
- +2M€ sur participation Kwixo à travers la société Fia-Net,
- +0,9 M€ pour BforBank à travers SACAM Avenir,
- +3.5M€ d'augmentation de capital de PCA Immo.

E) Les comptes de tiers et divers à 333,5 M€ augmentent de 38 M€ (soit 12,7 %) correspondent à des suspens normaux de fin d'exercice, avec notamment les comptes d'encaissement et les comptes gérés.

LE PASSIF (en millions d'euros)

Bilan PASSIF	31/12/2010	31/12/2011	Var	%
Dettes envers les Ets de Crédit	8 194	9 387	1 193	14,6%
Opération avec la Clientèle	4 524	4 993	468	10,4%
Dettes représentées par un Titre	58	3	-55	-94,4%
Comptes de Tiers et divers	273	261	-12	-4,3%
Provisions pour Risques et Charges	116	148	33	28,1%
Dettes Subordonnées	23	23	0	-1,8%
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	37	46	9	24,3%
Capitaux Propres hors F.R.B.G	1 382	1 486	104	7,5%
- Capital Souscrit	83	83	0	
- Primes d'Emission	243	243	0	
- Réserves	945	1 044	99	10,5%
- Provisions Réglementés. et Subv. d'Investissement	1	1	0	
- Report à nouveau	0	0	0	
- Résultat de l'Exercice	110	115	5	4,1%
TOTAL PASSIF	14 607	16 347	1 740	11,9%

A) Les dettes envers les établissements de crédit augmentent de 1.193 M€ pour un poids relatif stable dans le bilan de 57 %. Les principales variations sont réparties comme suit :

- Avances traditionnelles CASA (-69 M€),
- Avances miroirs (-67 M€),
- Avances globales (+187 M€, dont -195 M€ en classiques et +382 M€ en spécifiques),
- Emprunts en blanc (+ 930 M€).

B) Les opérations avec la clientèle ont connu une hausse de 468 M€ (+10,4%). Elles sont constituées, d'une part, des comptes créditeurs à vue de la clientèle qui totalisent, en point de passage à fin décembre, 3554M€ (en encours moyen journalier, cette variation s'établit à + 4,06%) et, d'autre part, des comptes créditeurs à terme de la clientèle en forte hausse de 558 M€ (soit +68,5%).

C) Les dettes représentées par un titre, bons de caisse et certificats de dépôt négociables, sont en forte baisse de 58 M€ à 3 M€ (soit -94,4 %).

D) Les comptes de tiers et divers sont en baisse de 12 M€ (soit -4,3 %). Ils représentent les charges à payer et produits constatés d'avance de fin d'exercice.

E) Les provisions pour risques et charges sont en augmentation de 33 M€ à 148 M€ (soit +28,1 %). Cette variation est principalement due à une reprise de 1,4 M€ en provision filière crédits relais habitat, une dotation de 1,4 M€ sur la provision Epargne Logement. Un ajustement du modèle de provision collective crédits a nécessité la dotation de 29,9 M€, ainsi qu'une dotation de 2,4 M€ sur la provision DAT à taux progressif.

F) Les dettes subordonnées sont stables à 23 M€.

G) Les Fonds pour Risques Bancaires et Généraux : une dotation de 9M€ amenant l'encours de notre FRBG à 46 M€.

H) Les capitaux propres hors FRBG en augmentation de 104,5 M€ proviennent pour + 99,9 M€ d'augmentation des réserves (intégration du résultat conservé 2010) et de + 4,6 M€ de la progression du résultat de l'exercice qui s'élève à 114,6 M€.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

PNB

Le PNB 2011 s'élève à 504,6M€ en hausse de 28,1 M€ soit + 5,9 %.

I) La Marge d'Intermédiation atteint 280,8 M€, en augmentation de 14,5 M€ soit + 5,5 %.

A) Produits

- Produits sur prêts : 457,1 M€ en hausse de 33,6 M€ (soit +7,9%).

Par rapport à l'année dernière, on note une légère augmentation de la production de crédits habitat (+1%).

Le taux moyen des créances a baissé passant de 3,72% en 2010 à 3,60 % en 2011, du fait des réaménagements de prêts à la baisse et des remboursements anticipés de prêts à taux plus importants que ceux des réalisations, effectués dans un contexte de taux bas.

- Produits de trésorerie : 31,8 M€ en baisse de 0,6 M€ (soit -2 %) : impact de la baisse des intérêts sur placements monétaires et compte-courant.

B) Charges

- Coût de la ressource Clientèle : 89 M€ en hausse de 10 M€ (soit +12,6 %).

Un encours moyen des DAT en hausse de 21,5% (+ 202 M€), avec une baisse des taux d'intérêt liée à la fin des DAT boostés et au succès des DAT progressifs aux taux d'intérêt de départ relativement bas. L'impact du lissage des charges DAT par une provision est réduit du fait d'une régularisation comptable sur 2010.

Un encours moyen des avances miroirs en hausse de +1,3% porté par les livrets et l'épargne logement. Le taux de charge des avances miroirs est corrélé en partie avec la hausse de celui des livrets A ; mais, a contrario, celui des produits de commissions collecte a fortement baissé, en lien avec les évolutions des taux de marché. Soit un double effet qui renchérit fortement le coût de la ressource bilan.

- Coût de la Ressource Marché : 148,6 M€ en hausse de 25,7 M€ (soit 20,9 %) dû aux besoins de la Caisse Régionale d'avoir recours à ces ressources.

C) Macro couverture : 7,7 M€, coût en baisse de 19,5 M€. Impactée par des opérations financières de netting effectuées au cours de l'année 2010 et par notre programme de couverture de nos réalisations crédits.

D) Incidence nette des risques crédits (partie intérêts) : dotation de 2,8 M€ (en hausse de 111,47 %).

E) Marges diverses : 23,9 M€ (+ 3,7 M€ par rapport à décembre 2011, soit +18,4 %).

Dont :

- Opérations effectuées en 2010 non récurrentes : Netting de placements (- 2 M€), indemnités de remboursement d'avances (+1,6 M€),

- Une augmentation des produits Prêt à Taux Zéro : + 2,4M€,

- Baisse des reversions CB : -1,3 M€,

- Engagements de refinancement donnés à CASA : + 0,6M€,

- Baisse des charges de CDN Interbancaires : + 1,3 M€,

- Des indemnités de remboursements anticipés en baisse par rapport à 2010 : -0,7M€.

F) Actualisation de la Solvabilité : -2,1 M€ (soit +4,4% de variation par rapport à 2011) :

Il s'agit là de l'actualisation des flux de recouvrement du stock de provisions (disposition réglementaire CRC 2002-03).

G) Incidence des risques liés à l'Epargne Logement : Dotation de 1,4 M€.

H) Commissions Prescripteurs : Charges de 6,5M€. Un montant de commissions prescripteurs en forte hausse sur l'année (+32,28%) en relation avec de bons niveaux de réalisations et des taux de commissions prescripteurs remisés en 2010 sur le TIG.

I) Frais de dossiers Crédits : Produits de 6,6 M€ (-1,06%).

Ils représentent les frais inhérents aux dossiers de réalisation de crédits.

II) La Marge sur commissions atteint 173,9 M€, en augmentation de 5,7 M€, soit + 3,40% :

A) *Les commissions sur crédits* à 1,1 M€ affichent une hausse de +1,6%. Sont compris dans ce solde toutes les opérations de facturations courantes au niveau des crédits, c'est-à-dire hors frais de dossier.

B) *Les commissions sur Produits d'Assurances* totalisent 66,3 M€ en baisse de 0,7M€ (soit -1,1%) dont +1,5M€ pour l'assurance IARD et le Sécuricompte, -0,2M€ en assurance-vie, -2,1 M€ en ce qui concerne l'assurance décès invalidité et + 0,1 M€ pour l'assurance CAMCA.

C) *Les commissions sur valeurs mobilières* atteignent 10,7 M€ et ont diminué de 1,6 M€ soit -13,25 % notamment du fait de la baisse des commissionnements de commercialisation des emprunts.

D) *Les commissions sur les services* sont de 16,8M€ en hausse de + 29,5 %. Cette augmentation est principalement due au changement de comptabilisation des commissions Sécuricompte.

E) *Les commissions sur la gestion des comptes* est de 80,4 M€. Elles sont en hausse de +3,4%, dont l'impact principal est l'évolution de la tarification des frais de disfonctionnement.

F) *Les autres commissions* varient de +1,8M€, dont une baisse notable des remises IARD de -0,5M€ (soit -31,9%) et une charge comptabilisée en 2010 de 1,3 M€ de dotation aux provisions pour pénalités sur Image Chèque.

III) La Marge sur Activité Portefeuille et Propre CR avec un total de 49,5 M€, soit +15,8%, a enregistré une hausse de 6,8 M€.

A) *Les Dividendes sur titres de participation* : Augmentation des dividendes SACAM Développement et de Deltager (+0,5M€). Les dividendes SAS La Boétie sont passés de 15,4 M€ à 16,6 M€, soit une augmentation de +7,9%, dont +4.2% dus à l'augmentation du dividende passant de 48 à 50 cents, le reste étant issu de l'augmentation des encours correspondant au versement des dividendes en actions SAS La Boétie.

B) *La Marge sur Titres* est stable à 9,1M€ malgré la constatation de dotations pour dépréciation sur des titres subordonnés et sur le fond dédié Financière PC.

C) *La Marge sur Titres Diverse* montre une nette amélioration de +5,4 M€, soit + 90,9 %, dont l'intégralité provient des intérêts en placement de fonds propres : les encours passant de 60 M€ début 2010 à 180 M€ fin 2011.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 263,9M€ en hausse de +3,5 %.

Elles se décomposent comme suit :

A) *Les charges de personnel* représentent 155,2 M€ en hausse de + 0,6%.

B) *Les autres charges de fonctionnement* représentent 108,6 M€ en hausse de 8 M€, soit +7,9%.
A noter une hausse de + 5,4 M€ de la sous-traitance externe (dont projet Nice +3,3M€), ainsi qu'une hausse de 3,5 M€ en Impôts et Taxes (dont taxe systémique 1,5M€).

RBE et COEX

Le Résultat Brut d'Exploitation est en augmentation de 8,7 % par rapport à 2010 et ressort à 240,7M€.
Le Coefficient d'Exploitation s'améliore passant de 53,52 % à 52,29 %, soit -123 bp.

COUT DU RISQUE

Le Coût du Risque s'établit à 51,2 M€ contre 37,5 M€ en 2010, soit une hausse de 13,8 M€.

L'incidence nette des risques crédits s'élève à -19,4 M€ contre -27M€ en 2010.

Les dotations nettes sur les provisions pour risques et charges représentent 31,4 M€ contre une dotation de 10,4 M€ l'année dernière.

Elles sont constituées principalement par une dotation aux provisions pour risque collectif de 29,9 M€. Cette forte dotation est liée à un changement de modèle de provisionnement. A noter une reprise de 1,4M€ en provision filière crédits relais habitat.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Dans un contexte de hausse du risque, de crise économique et financière profonde, la Caisse Régionale a la volonté de conforter globalement la couverture de ses risques crédits.

C'est pourquoi une dotation de 9M€ au FRBG a été constituée cette année.

CHARGE FISCALE

La charge fiscale s'élève à 61 M€, en baisse de 10 M€ sur un an, pour partie liée aux opérations financières de Netting (Swaps et Floor) effectuée en 2010.

RESULTAT NET

Compte tenu de tous ces éléments, le Résultat Net s'établit à 114,6 M€, en augmentation de 4,1 % par rapport à 2010.

PERSPECTIVES

Malgré un contexte économique incertain la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur va continuer de parfaire son ambition d'être une banque loyale au service de ses clients et va poursuivre en 2012 sa participation active au financement de l'économie locale dans une dynamique complémentaire collecte et crédits, tout en respectant les exigences réglementaires imposées par les régulateurs.

Le développement de nos sources de PNB, la maîtrise de l'ensemble de nos charges associée à une gestion prudente de nos risques, nous permettrons de maintenir performances financières et rentabilité au service d'une politique commerciale de développement pour l'ensemble de nos clients sur notre territoire.

La puissance du nouveau système d'information NICE nous accompagnera pleinement dans cette démarche.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers normes françaises de la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun évènement postérieur à la clôture des comptes individuels de l'exercice.

DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous signalons que le solde des dettes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2010 à 842 K€.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur règle les factures reçues dans les jours suivant leur réception, soit un délai maximum de 30 jours date de facture.

LES PRINCIPAUX RATIOS

• Ratios de Gestion

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les charges de fonctionnement) s'établit à 52,3%.

Le Résultat sur Bilan (*ROA - Return on asset*) s'élève à 0,70%

La Rentabilité des Fonds Propres (*ROE - Return On Equity*) s'établit à 8,36%.

• Ratio de Solvabilité

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'Azur est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen C.R.D. (Capital Requirements Directive)(2006-48-C.E. et 2006-49 C.E.).

Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne C.R.D.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I)

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

-les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,

-les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,

-les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

	31.12.2011	31.12.2010
Fonds propres de base (tier 1)	1 249 693	1 332 766
Fonds propres complémentaires (tier 2)	15 132	15 044
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0	0
Total des fonds propres prudentiels	1 264 825	1 347 810

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/2011, avec un ratio de 12,43%, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur répond à ces exigences réglementaires. Le taux ressortait à 11,05% au 31/12/2010.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Unité	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Capital en fin d'exercice						
- Capital social	K€	62 407	62 407	62 407	62 407	62 407
- Certificats coopératifs d'associés	K€	20 802	20 802	20 802	20 802	20 802
- Nombre de parts sociales existantes	U	4 160 470	4 160 470	4 160 470	4 160 470	4 160 470
- Nombre de certificats coopératifs d'associés	U	1 386 816	1 386 816	1 386 816	1 386 816	1 386 816
Opérations et résultat de l'exercice						
- Chiffre d'affaire hors taxes	K€	780 043	780 176	730 675	771 358	722 443
- Impôts sur les bénéfices	K€	60 960	70 917	51 299	44 829	43 629
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	K€	4 503	6 951	4 087	3 030	2 862
- Résultat net	K€	114 615	110 054	104 126	103 062	102 759
- <i>Résultat distribué</i>	K€	<i>10 456</i>	<i>10 124</i>	<i>9 680</i>	<i>9 690</i>	<i>9 663</i>
Intérêts aux parts	K€	1 872	1 872	1 872	1 966	1 966
Rémunérations des CCA	K€	8 584	8 252	7 808	7 724	7 697
Résultat par titre						
- Intérêt net versé à chaque part sociales	€	0,45	0,45	0,45	0,47	0,47
- Dividende net versé à chaque Certificat coopératif d'associés	€	6,19	5,95	5,63	5,57	5,55
Personnel						
- Effectif moyen salarié	U	2 232	2 249	2 278	2 234	2 254
- Montant de la masse salariale	K€	84 481	81 787	81 752	81 261	79 778
- Charges sociales	K€	44 202	42 051	41 166	40 832	40 151

MONTANT DES DIVIDENDES ET DES AUTRES REVENUS DISTRIBUES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Résultat par action

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Affectation du résultat et fixation du dividende 2011

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur du 30 mars 2012.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'Administration d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011 se soldant par un bénéfice de 114 615 394,58 €uros.

(en euros)

BENEFICE	114 615 394,58
INTERETS AUX PARTS	-1 872 211,50
REMUNERATIONS DES CCA	-8 584 391,04
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	-78 119 094,03
AUTRES RESERVES	-26 039 698,01

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les intérêts aux parts sociales et autres revenus distribués au titre des 3 derniers exercices ont été les suivants :

(en Euros)

Exercice	Nombres de parts sociales	Distribution	Intérêts nets
2009	4 160 470	1 872 211,50	0,45
2010	4 160 470	1 872 211,50	0,45
2011	4 160 470	1 872 211,50	0,45

(en Euros)

Exercice	Nombres de CCA	Distribution	Intérêts nets
2009	1 386 816	7 807 774,08	5,63
2010	1 386 816	8 251 555,20	5,95
2011	1 386 816	8 584 391,04	6,19

LES COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a clôturé son exercice au 31 décembre 2011.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas subi des modifications au cours de l'exercice 2011, mais il est à noter toutefois la fusion des Caisses locales de Gréoux et Valensole en une nouvelle entité dénommée Caisse locale de Valensole-Gréoux.

Au 31 décembre 2011, le périmètre de consolidation comprend donc les entités suivantes:

- La **Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

-Trois **Caisses locales à vocation départementale** et cinquante-cinq **Caisses locales**, sociétaires de la Caisse Régionale. Les Caisses locales ont une activité d'intermédiaire financier du fait des actions de représentation qu'elles mènent, ainsi que des avis et décisions rendus sur les dossiers de crédit de leur circonscription territoriale.

Elles exercent également un rôle d'animation et de communication auprès des sociétaires, des clients, des organismes socioprofessionnels et des organisations sociales, sportives et culturelles de leur circonscription. Leur total bilan cumulé s'élève à 158 M€ et leurs résultats cumulés ressortent à 3 977 K€.

- La **SAS PCA IMMO**, contrôlée à 100%, qui a pour activité la prise de participations dans le domaine de la transaction immobilière.

Son total bilan s'élève à 12 M€ et son résultat ressort à -219 K€ au 31 décembre 2011

- Le fonds dédié Financière PCA, contrôlé à 99,97%

Son total bilan s'élève à 30 M€ et son résultat ressort à -316 K€ au 31 décembre 2011

Bilan

Le total Bilan consolidé s'élève à 16 446 K€, en augmentation de 12 % par rapport au 31 décembre 2010.

Par rapport aux comptes sociaux Caisse Régionale (total bilan : 16 347 K€), les principaux éléments de variations concernent les valorisations des titres de participation dans la SAS la Boétie, la valorisation du portefeuille de titres de placement, la valorisation des instruments financiers et la valorisation des impôts différés.

Compte de Résultat

Le **Produit net Bancaire** s'élève à 492 millions d'euros, il est inférieur au PNB social Caisse Régionale de 12,6 millions d'euros. Il inclut l'impact de la filiale SAS PCA IMMO, de commissions intragroupe, l'évaluation à la juste valeur des actifs de transaction, le retraitement des provisions sur titres de placement, ainsi que l'étalement de soultes sur des nettings d'instruments financiers réalisés en 2010 (-15,4 M€).

Le Résultat Brut d'Exploitation s'élève à 223,8 millions d'euros contre 227,8 millions d'euros en social. Il inclut la variation du PNB, les retraitements des charges de retraite liées à IAS 19 (-1,9 M€) et l'impact des charges de fonctionnement de la filiale SAS PCA IMMO (-0,4 M€) et des Caisses locales (-1,6 M€).

Le **Résultat net** consolidé du groupe ressort à 118,4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Comparé au résultat social de la Caisse Régionale, il est supérieur de 3,7 millions d'euros.

L'écart provient de l'intégration des résultats consolidés des Caisses Locales (215 K€), de la SAS PCA IMMO (-334 K€) et de la Financière PCA (-316 K€), du retraitement des provisions sur titres de participation (4,8 millions d'euros), des diverses opérations de retraitement ou d'élimination spécifiques à la consolidation, de la neutralisation de la dotation de 9 M€ de FRBG crédits constatée dans les comptes sociaux Caisse Régionale, ainsi que de l'impact positif de 7,6 millions d'euros au 31/12/2011 des retraitements d'impôts différés.

Evènements postérieurs à la clôture

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun évènement postérieur à la clôture des comptes consolidés de l'exercice.

Perspectives

Le Groupe Crédit Agricole Provence Côte d'Azur poursuivra sa démarche de Banque loyale et mutualiste en s'appuyant sur son réseau d'agences immobilières et sur les Caisses locales.

La Caisse Régionale Provence Côte d'Azur s'inscrit pleinement dans le projet du Groupe Crédit Agricole, d'être le leader en Europe de la Banque Universelle de Proximité, de satisfaire nos clients par notre utilité et la loyauté de notre relation et de contribuer au développement de nos territoires.

FACTEURS DE RISQUES

Introduction

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants (*) :

- Les **risques de crédit** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les **risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (**risque de Taux d'Intérêt Global**) ou des taux de change (**risque de change**) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (**risque de liquidité**).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, il convient de citer en complément des facteurs précédents :

- Les **risques opérationnels** : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les **risques juridiques** : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les **risques de non-conformité** : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Organisation de la gestion des risques

Au sein du Groupe Crédit Agricole, la responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG – Direction des Risques Groupe).

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- assure le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

Au sein de la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur, la surveillance des risques s'appuie sur le dispositif de contrôle interne.

(*) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2011 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Suivant la définition partagée au sein du Groupe Crédit Agricole, le contrôle interne est l'ensemble des dispositifs visant à la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse Régionale, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Conformité avec les règles internes et externes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les principes d'organisation des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'implication directe de l'organe exécutif (Direction générale) dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de responsabilité de l'ensemble des acteurs avec un rôle prépondérant de la hiérarchie dans l'analyse et la maîtrise des risques,
- de couverture exhaustive des activités et des risques ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- de processus de décision, fondé sur des délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour ;
- de déploiement de fonctions de contrôle spécialisées, indépendantes des unités opérationnelles,
- d'information de l'organe délibérant (Conseil d'administration)

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre ont pour objectif une information régulière, notamment de la Direction Générale et du management, du Comité de Contrôle Interne, du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et sur son adéquation aux risques encourus.

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. Objectifs et politique

Dans le cadre du Projet d'Entreprise de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, la Politique Crédits a été mise à jour en 2002. Elle a été formalisée dans un document validé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 juin 2002. Cette politique a été communiquée à l'ensemble des entités concernées (Réseau d'Agence, Caisses Locales et Départementales).

Le document s'articule autour des 7 chapitres suivants :

1. REFERENTIEL RISQUE CREDIT
2. MODALITES DE FINANCEMENT
3. POLITIQUE DE DIVISION DES RISQUES
4. POLITIQUE DE PARTAGE DES RISQUES
5. POLITIQUE DE GARANTIE
6. OPERATIONS SPECIFIQUES
7. DISPOSITIF DE SUIVI DES RISQUES

Ce document a vocation à être révisé annuellement. La dernière révision a été réalisée en octobre 2011. Elle concerne les modalités de partage et de division des risques sur le marché des Collectivités Publiques.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Pour chacun des facteurs de risques identifiés, il existe un dispositif de limites globales formalisées dans le document de Politique Crédits par des règles de partage et de division des risques. Ces limites sont établies en référence aux fonds propres ou aux encours de la Caisse Régionale.

Le Département Pilotage du Contrôle Permanent a en charge la vérification du respect des limites. Un reporting trimestriel est adressé à la Direction Générale et à tous les membres du Comité de direction.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A

Le contrôle permanent du Dispositif Bâle II est assuré par le Département Pilotage du Contrôle Permanent qui en assure l'administration et la surveillance.

2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

3. Dispositif de surveillance

La fonction Contrôle Central des Risques est assurée par le Pilotage du Contrôle Permanent.

Le dispositif de surveillance des risques est basé sur :

- le Comité de Contrôle interne
- le Comité des risques
- la fonction Contrôle Central des Risques au sein du Pilotage du Contrôle Permanent
- les revues de dossiers
- la prise en compte des enseignements du contentieux.

Le Comité de Contrôle Interne assure le pilotage et le suivi des risques crédits au niveau de la Caisse Régionale.

Ce dernier a vocation à être régulièrement informé sur :

- l'application des règles prudentielles
- la situation des grands risques
- les principaux constats effectués lors des revues de dossiers
- l'évolution des créances douteuses et litigieuses
- les constats et recommandations des commissaires aux comptes
- toutes analyses, études, projets concernant les risques

Le Comité des Risques a pour mission générale le suivi des risques crédits par un examen régulier des revues réalisées ou des dossiers sur :

- Grands Risques (Entreprises, Professionnels de l'immobilier, Collectivités Publiques)
- Affaires à surveiller, sensibles et en défaut (Contreparties notées de E+ à Z, Risque résiduel, Contrepartie en impayés non notées de E+ à Z)
- Grands Risques (Professionnels et Particuliers)
- Dossiers spécifiques (Non-résident, Dérogatoire à la Politique Crédit, ...)

Depuis le début de l'année 2011, le Comité des Risques assure, en complément, une mission de suivi qualitatif des différents portefeuilles Assurances : Suivi financier de l'activité, Suivi de la sinistralité, Suivi des situations dérogatoires et des sinistres atypiques ; sur le périmètre suivant : Assurance Décès Invalidité – ADI, Assurance Incendie, Accidents et Risques Divers – IARD et Assurance Caution CAMCA.

Ce dispositif de suivis concourt à la maîtrise du niveau de risque global engrangé. Il doit permettre aussi d'identifier les risques de non-conformité (potentiels ou avérés) et de proposer les actions correctrices.

. Dépréciation et couverture du risque

Les créances douteuses et litigieuses font l'objet de provisions sur base individuelle : analyse au cas par cas des dossiers.

Les créances saines avec une notation dégradée font l'objet d'une provision sur base collective. Celle-ci est calculée à partir de l'outil groupe ARCADE selon une méthodologie définie par Crédit Agricole SA.

Outre les provisions collectives Bâle II évoquées ci-avant, la CR a constitué, depuis l'exercice 2010, deux provisions sur base collective dites sectorielles, l'une concerne les financements Habitat en Crédit Relais, l'autre les financements à effet de levier (LBO).

III. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer.

RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

I. Objectifs et politique

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

- Politique conduite en matière d'activité de marché :

Il est déterminé une allocation cible par classe d'actifs pour la gestion du portefeuille de placement.

Au 31/12/2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas d'activité de Trading.

Un suivi des limites de marché sur les plus et moins-values réalisées depuis le début de l'exercice (seuil d'alerte) sur le portefeuille, hors titres d'investissement, est en place.

- Dispositif de mesure et de suivi du risque de marché

Périodicité (en jours)	Banking book
Enregistrement des opérations de marché	Quotidien
Calcul des positions et des résultats	Quotidien
Rapprochement résultats de gestion / résultats comptables	Mensuel

- Dispositif de seuils d'alerte

La Caisse Régionale n'est pas éligible à l'adéquation des fonds propres au titre de ses activités de marché.

Un reporting mensuel des opérations de trésorerie est effectué par le service Gestion Financière. Ce reporting est à destination du Directeur Financier. Le Directeur Financier contrôle l'activité de la Gestion Financière.

Un seuil annuel d'alerte par facteur de risque a été mise en place. Le montant total du risque de marché est décliné par classe d'actifs.

Ces limites sont validées par le Conseil d'Administration.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts, mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau groupe

Le Comité des Risques Groupe (CRG)
Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
Le Comité Normes et Méthodologies

- Organes de suivi des risques de niveau local

Le suivi du risque de marché est assuré par la Gestion Financière et contrôlé par le Middle Office, sous la responsabilité de la Direction Financière.

Les résultats sont présentés en Comité GAP (Comité de Gestion Actif-Passif), et deux fois par an, en Conseil d'Administration.

Les limites sont validées par le Conseil d'Administration.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

1. Indicateurs

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk (VaR), les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

1.1. **La VaR (Value At Risk)**

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un mois.

Limites du calcul de la VaR paramétrique :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle

Il n'y a pas de limites par facteurs de risque mais une limite globale de VaR. Cette limite a été validée par le Conseil d'Administration.

S'agissant de l'exploitation des données, en cas de dépassement de la limite de VaR, la procédure d'alerte est déclenchée avec explications du dépassement et actions correctrices éventuelles par la Direction Financière.

1.2. **Les stress scenarios**

La mesure du risque en stress test :

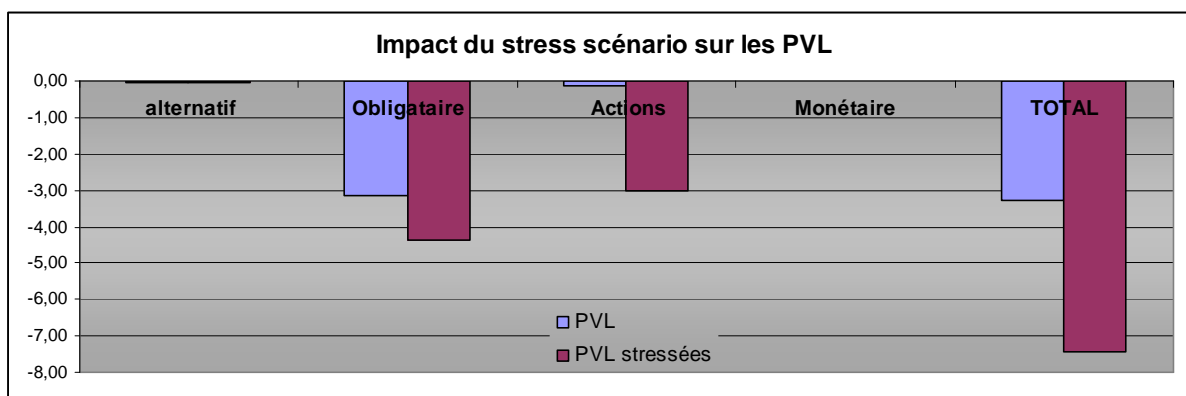
- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.

Scénario catastrophe appliqué sur le portefeuille au 31/12/2011

Monétaire dynamique	-2,5%
Indice actions	-35%
Taux	2%
Alternatif	-10%

Le résultat du scénario catastrophe est présenté en Conseil d'Administration.

Au 31/12/2011, l'impact du stress scénario sur les PVL est le suivant :



1.3. Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

Tous les ans, le Conseil d'Administration valide une allocation cible par classe d'actifs pour l'ensemble du portefeuille. Un suivi mensuel de cette allocation est effectué pour s'assurer que les limites et les seuils d'alerte ne sont pas dépassés.

De plus, un suivi mensuel des limites sur les moins-values latentes depuis le début de l'exercice sur le portefeuille de placement et de transaction est effectué. Les limites et seuils d'alerte sont fixés par le Conseil d'Administration.

2. L'utilisation des dérivés de crédit

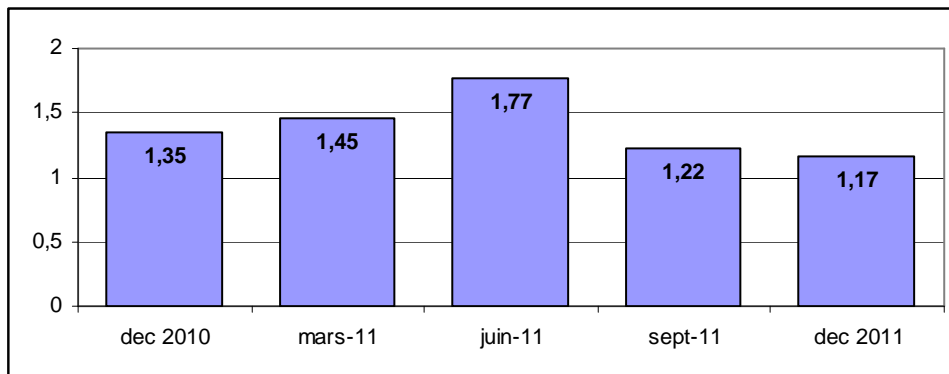
La Caisse Régionale Provence Côte d'Azur n'est pas concernée.

IV. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

Résultats Synthétiques de la mesure des risques

	2010	2011
VaR (horizon 1 mois, 99%)	1,35	1,17

Durée de conservation du capital (mois)	204,59	68,65
Horizon critique (mois)	51,15	17,16
Pertes maximales	2,97%	1,48%
Probabilité de battre la rentabilité cible	56,45%	61,05%
Rendement pessimiste moyen conditionnel	-0,89%	-0,73%



	VAR MIN	VAR MAX	VAR MOY
2011	1.17	1.77	1.39

V. Risque Action

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Au 31/12/2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage.

Cependant, pour des raisons historiques, deux titres sont comptabilisés en transaction.

2. Risque sur actions provenant des autres activités

Risque sur actions provenant du portefeuille de placement et de transaction :

Le risque actions sur le portefeuille de placement et de transaction est réduit. Au 31/12/2011, l'encours d'actions en valeur d'achat est de 8.3M€ pour un portefeuille de placement et de transaction total de 162.85M€.

3. Actions d'autocontrôle

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'est pas concernée.

GESTION DU BILAN

VI. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Le rôle des différentes instances de la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur est décrit dans la Politique Financière qui est validée par le Conseil d'Administration.

VII. Le risque de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

Le risque de taux est calculé sur le bilan social de la Caisse Régionale. Il intègre l'ensemble des instruments dérivés. La périodicité des mesures a été fixée au mois, les calculs sont effectués par la Gestion Financière sous la responsabilité du Directeur Financier.

a. Gestion du risque

Le risque de taux est encadré par des limites conformes à la norme groupe :

- limites exprimées en pourcentage du Produit Net Bancaire d'activité budgété pour l'année en cours, pour un choc de taux de + ou - 200 bp
- limite sur l'impact de ce choc de taux par rapport aux fonds propres prudentiels.

Les limites sur le risque de taux sont validées par le Conseil d'Administration.

La situation de la CR est présentée trimestriellement au Comité de Gestion Actif-Passif composé de la Direction Générale, du Directeur Financier, du Responsable Pilotage et Gestion Financière ainsi que du Responsable du Contrôle Permanent.

Le Comité de Gestion Actif-Passif décide des programmes de couverture sur proposition de la Direction Financière. Le Comité de Trésorerie précise la mise en œuvre des opérations.

b. Méthodologie

Outil utilisé
Périodicité des mesures

Méthode utilisée
Indicateurs utilisés
Application de limites

Conventions
Description du stress
scénario

Outil du groupe Cristaux 2
Mensuelle

Gaps statiques avec complément dynamique sur les DAV
Gap de taux fixe, Gap inflation, Gap synthétique, Gap optionnel, VAN
Oui, exprimées en % du PNB pour un choc de taux de +/-200 bp et sur le ratio VAN/FP

Modèles d'écoulements nationaux + RA crédits PCA
Baisse du niveau des taux de 1%

Baisse des DAV de 10%

Doublement des remboursements anticipés

La Caisse Régionale a la possibilité d'utiliser des instruments financiers pour couvrir le risque de taux : swaps de taux, options.

c. Exposition

Description et définition des impasses de taux :

Les gaps (ou impasses) de taux sont calculées sur les encours moyens annuels de la façon suivante :

Gap TF (année i) = Passif TF (année i) - Actif TF (année i)

Impasses de taux Euro au 30/11/2011 (sur gap TF avec complément dynamique) :

En M€	A1	2012-2016	2017-2021	>=2022
Impasses	175	60 (moyenne)	-220	-38 (moyenne)

Sur gap TF avec complément dynamique au 30/11/2011 :

Sensibilité (en montant) du PNB de la première année à une hausse des taux de 100 points de base de la zone euro : +1,75 M€.

Sur gap synthétique avec complément dynamique au 30/11/2011 :

Impact sur la valeur actuelle nette des trente prochaines années d'une hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro, en % des fonds propres prudentiels : -0.72%

La Caisse Régionale Provence Côte d'Azur n'est pas exposée au risque de taux sur d'autres devises que l'euro.

VIII. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Cette activité de change concerne des opérations clientèle pour lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur se couvre systématiquement auprès de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale n'est donc pas concernée par le risque de change.

IX. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

a. Objectifs et politique

Les exigences en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 14 janvier 2009 relatif à la liquidité modifiée;
- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000- 11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

b. Gestion du risque

Le suivi du risque de liquidité et de financement est assuré par la Gestion Financière.

Le Comité de Gestion Actif-Passif valide la stratégie de gestion.

Les opérations de refinancement sont décidées par le Comité de Trésorerie, placé sous la responsabilité de la Direction Financière, dans le cadre validé par le Comité de Gestion Actif-Passif.

L'outil groupe PELICAN est utilisé pour le suivi des indicateurs de liquidité à court terme et à moyen-long terme.

Des outils de prévision ont été développés par la CR pour la gestion du ratio de liquidité standard et l'évolution quotidienne du solde du compte courant de trésorerie.

c. Conditions de refinancement en 2011

La Caisse Régionale Provence Côte d'Azur participe aux émissions de Covered Bonds du groupe Crédit Agricole (CA Home Loan SFH, CRH).
Un programme d'émissions de CDN, BMTN, BMTN subordonnés a été défini et déclaré à la Banque de France.

d. Méthodologie

Le pilotage de la liquidité est confié à la Gestion Financière avec les indicateurs suivants : ratio de liquidité, limite court terme fixée par le Groupe semestriellement, limite en concentration des échéances (moyen long terme), limite en prix.

Le ratio de liquidité réel et prévisionnel est calculé mensuellement et présenté en Comité de Gestion Actif-Passif. Le pilotage de ce ratio est fixé par une limite à 110 % (validée par le Conseil d'Administration) pour un minimum exigé de 100%.

Les hypothèses retenues dans les calculs prévisionnels tiennent compte :

- de l'évolution de l'activité
- des modifications dans la structure des fonds propres

e. Exposition

i. Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité réglementaire est le montant des liquidités à 1 mois pondérées divisé par le montant des engagements à 1 mois pondérés. Il doit être supérieur ou égal à 100%.

	31/12/2010	31/12/2011
Coefficient de liquidité	156%	155%

ii. Emissions

La CR n'a pas eu recours en 2011 à des émissions de CDN interbancaires.

La CR a reçu 490 M€ d'avances spécifiques liées à des émissions sécurisées du groupe CA en 2011.

X. Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- couverture de juste valeur
- couverture de résultats futurs
- couverture d'un investissement net en devises

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt global de la CR PCA :

- les swaps sont classés en couverture de juste valeur :
 - swaps prêteurs de taux fixe pour couvrir des passifs à taux fixe (dépôts à vue, dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts négociables, titres subordonnés remboursables, titres subordonnés à durée indéterminée, avances miroir classiques)
 - swaps emprunteurs de taux fixe pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits sains non micro-couverts, titres disponibles à la vente sains et non micro-couverts)
- les caps et floors sont classés en couverture de flux de trésorerie.

a. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La juste valeur des instruments financiers de couverture de la Caisse Régionale est déterminée par référence au marché.

La couverture de flux de trésorerie est utilisée pour la couverture de crédits à la clientèle par des options (caps et floors).

Encours au 31/12/2011 : floors 223.6 M€ ; caps 185 M€.

b. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devises.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, a minima trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

III. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

IV. Assurances et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

La Caisse Régionale a souscrit plusieurs polices d'assurance auprès de la Camca couvrant, notamment, les risques liés aux détournements, escroqueries, vols, destructions à la responsabilité civile professionnelle et d'exploitation et autres préjudices financiers.

Afin de couvrir les franchises d'assurance sur certains risques (préjudices financiers, escroquerie, coffres loués) la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a décidé de doter un fonds pour risques bancaire généraux propre assureur dans ses comptes individuels à hauteur de 6 248 K€.

RISQUES DE NON-CONFORMITE

La Caisse Régionale a déployé un dispositif de prévention et de contrôle des risques de non conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

L'évaluation des risques de non-conformité est réalisée à partir de la cartographie des risques opérationnels. Elle porte sur 32 évènements de risques regroupés en 6 thèmes :

- Connaissance du client, et dispositif de Sécurité Financière.
- Relation commerciale,
- Conformité des opérations, des nouveaux produits et des nouvelles activités,
- Conflits d'intérêts
- Règles de déontologie des personnes concernées (Collaborateurs, Administrateurs, Prestataires),
- Dispositions législatives et réglementaires.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de contrôles spécifiques relatif aux risques de non-conformité...

CAISSE RÉGIONALE DE
CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
PROVENCE CÔTE D'AZUR

Comptes individuels au 31 décembre 2011

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale
de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en date
du 10 Février 2012**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF				PASSIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010	<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		306 277	163 952	Opérations interbancaires et assimilées		203 583	6 485
Caisse, banques centrales		86 646	92 509	Banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5	10 041	10 174	Dettes envers les établissements de crédit	10	203 583	6 485
Créances sur les établissements de crédit	3	209 590	61 269	Opérations internes au Crédit Agricole	10	9 183 549	8 187 298
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 779 523	1 077 987	Comptes créditeurs de la clientèle	11	4 992 510	4 524 209
Opérations avec la clientèle	4	12 824 017	11 915 326	Dettes représentées par un titre	12	3 242	58 007
Opérations sur titres :		350 679	341 734	Comptes de régularisation et passifs divers		261 369	273 162
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	206 668	198 067	Autres passifs	13	57 927	102 856
Actions et autres titres à revenu variable	5	144 011	143 667	Comptes de régularisation	13	203 442	170 306
Valeurs immobilisées		753 275	811 604	Provisions et dettes subordonnées		170 984	138 832
Participations et autres titres détenus à long terme	6	612 956	675 536	Provisions	14	148 421	115 846
Parts dans les entreprises liées	6	17 889	14 804	Dettes subordonnées	19	22 563	22 986
Immobilisations incorporelles	7	17 155	16 761	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	21	46 038	37 038
Immobilisations corporelles	7	105 275	104 503	Capitaux propres hors FRBG :	20	1 486 018	1 381 527
Capital souscrit non versé				Capital souscrit		83 209	83 209
Actions propres				Primes d'émission		243 062	243 062
Comptes de régularisation et actifs divers		333 522	295 955	Réserves		1 044 186	944 256
Autres actifs	8	151 137	127 466	Provisions réglementées et subventions d'invest.		946	946
Comptes de régularisation	8	182 385	168 489	Report à nouveau			
				Résultat de l'exercice		114 615	110 054
TOTAL ACTIF		16 347 293	14 606 558	TOTAL PASSIF		16 347 293	14 606 558

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNÉS		2 296 074	1 467 214
Engagements de financement	26	1 626 537	1 205 458
Engagements de garantie	26	666 456	258 491
Engagements sur titres	26	3 081	3 265

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS REÇUS		6 291 302	5 463 484
Engagements de financement	26	1 065 152	976 152
Engagements de garantie	26	5 223 069	4 484 067
Engagements sur titres	26	3 081	3 265

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	29	546 997	513 772
Intérêts et charges assimilées	29	-261 243	-249 824
Revenus des titres à revenu variable	30	28 589	27 208
Commissions (produits)	31	219 563	217 661
Commissions (charges)	31	-31 318	-33 969
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	613	510
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	-630	118
Autres produits d'exploitation bancaire	34	2 598	2 815
Autres charges d'exploitation bancaire-	34	-560	-1 808
Produit net bancaire		504 609	476 483
Charges générales d'exploitation	35	-248 334	-239 628
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-15 547	-15 407
Résultat brut d'exploitation		240 728	221 448
Coût du risque	36	-51 234	-37 450
Résultat d'exploitation		189 494	183 998
Résultat net sur actifs immobilisés	37	-4 919	-3 027
Résultat courant avant impôt		184 575	180 971
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	38	-60 960	-70 917
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-9 000	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		114 615	110 054

1 Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, 58 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constaté dans ses comptes sociaux une dotation de 9M€ au fonds pour risques bancaires généraux crédits.

Opération Switch Groupe Crédit Agricole

Les impacts pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont les suivants :

- à l'actif

Montant du dépôt constitué chez Crédit Agricole SA 129 731 K€

Remboursement de l'avance SAS La Boétie 77 496 K€ en principal
7 830 K€ d'intérêts courus

Remboursement des T3CJ 31 420 K€

- en hors-bilan

Engagements de garantie donnés opération Switch 384 768 K€

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2011

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas constaté d'évènement postérieur à l'exercice 2011.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le

règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné, lorsqu'ils sont significatifs.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 15 255 K€ au 31 décembre 2011 contre 16 052 K€ au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 2 K€.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. La Caisse Régionale Mutuel Provence Côte d'Azur le détermine avec sa direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble

homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quel que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement théorique	Durée d'amortissement utilisée
Foncier	Non amortissable	Non amortissable
Gros œuvre	40 à 80 ans	25 ans
Second œuvre	20 à 40 ans	25 ans
Installations techniques	10 à 25 ans	10 ans
Agencements	5 à 15 ans	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)	5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- Soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- Soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le montant fin 2011 s'élève à 46 038 K€ : sont enregistrées dans le compte « fonds pour risques bancaires généraux » la provision de propre assureur et la provision pour risques de crédits non encore avérés.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'établit à 21 K€.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21 mai 2010, modifié par les avenants du 9 septembre 2010.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique la recommandation n°2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Stocks-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Souscription d'actions dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une

période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 5%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	4 241				4 241	2	4 243	3 633
à terme	200 041	120	718		200 879	1 612	202 491	51 150
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				2 827	2 827	28	2 855	6 485
Total	204 282	120	718	2 827	207 947	1 642	209 589	61 268
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							209 590	61 269
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	502 551				502 551	110	502 661	92 501
Comptes et avances à terme	114 866	210 597	499 671	389 887	1 215 021	28 317	1 243 338	951 924
Titres reçus en pension livrée								0
Prêts subordonnés				33 500	33 500	24	33 524	33 562
Total	617 417	210 597	499 671	423 387	1 751 072	28 451	1 779 523	1 077 987
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 779 523	1 077 987
TOTAL							1 989 112	1 139 255

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 47 107 K€

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 68 393 K€.

Pas de créances sur les établissements de crédit éligibles au refinancement de la banque centrale.

Operations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avance à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A dans le cadre des relations financières internes.

4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	12 432	171			12 603	175	12 778
Autres concours à la clientèle	578 025	921 041	3 570 573	7 650 672	12 720 311	78 251	12 798 562
Valeurs reçues en pension livrée					0		0
Comptes ordinaires débiteurs	173 023				173 023	2 159	175 182
Dépréciations							-162 504
VALEUR NETTE AU BILAN							12 824 017
							11 915 326

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 10 780 K€

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 68 393 K€

Parmi les créances sur la clientèle 1 787 359 K€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 1 497 226 K€ au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 15 255 K€ contre 16 052 K€ au 31 décembre 2010.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	6 955 293	98 544	23 167	49 596	19 849	6 254 404	90 769	22 185	45 132	18 875
Agriculteurs	307 728	17 193	7 417	12 992	6 737	305 423	18 078	7 469	11 761	6 785
Autres professionnels	1 865 706	76 413	25 162	49 071	24 309	1 766 015	75 793	23 573	46 968	22 541
Société financières	122 763	1 089	54	518	54	112 066	1 040	37	481	37
Entreprises	2 111 869	76 305	28 945	50 004	28 529	2 120 201	84 035	30 095	50 538	28 972
Collectivités publiques	1 564 500	310	50	70	50	1 466 161	1 163	59	64	59
Autres agents économiques	58 662	270	231	254	231	50 204	273	198	205	198
TOTAL	12 986 521	270 124	85 026	162 505	79 759	12 070 474	271 151	83 616	155 149	77 467

5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2011					31/12/2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				9 956	9 956	10 123
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées				85	85	51
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	10 041	10 041	10 174
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		9 265		199 220	208 485	199 648
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		52		2 393	2 445	2 123
Dépréciations		-3 151		-1 110	-4 261	-3 703
VALEUR NETTE AU BILAN	0	6 166	0	200 503	206 668	198 067
Actions et autres titres à revenu variable	1 791	141 907	500		144 198	143 745
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-187			-187	-78
VALEUR NETTE AU BILAN	1 791	141 720	500	0	144 011	143 667
TOTAL	1 791	147 886	500	210 544	360 721	351 909
Valeurs estimatives		160 959	500	191 593	353 052	355 882

(1) : Dont **68 393** milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2011 et **75 282** milliers d'euros au 31 décembre 2010

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 13 126 K € au 31/12/2011, contre 12 159 K€ au 31/12/2010

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 1 188 K€ au 31/12/2011, contre 0 € au 31/12/2010

**5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille
(hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)	0	0
Etablissements de crédit	169 363	179 884
Sociétés financières	164 194	159 274
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	17 122	2 576
Divers et non ventilés	0	0
Total en principal	350 679	341 734
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	350 679	341 734

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	208 485	9 956	144 198	362 639	199 648	10 123	143 745	353 516
dont titres cotés	203 457	9 956		213 413	197 043	10 123		207 166
dont titres non cotés (1)	5 028		144 198	149 226	2 605		143 745	146 350
Créances rattachées	2 445	85		2 530	2 123	51		2 174
Dépréciations	-4 262		-187	-4 449	-3 704		-78	-3 782
VALEUR NETTE AU BILAN	206 668	10 041	144 011	360 720	198 067	10 174	143 667	351 908

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 113 940 K€

dont OPCVM français de capitalisation 113 940 K€

OPCVM étrangers 214 K€

dont OPCVM étrangers de capitalisation 214 K€

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 144 011 K€. Leur valeur estimative au 31 décembre 2011 s'élève à 157 137 K€.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011:

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
<i>(en milliers d'euros)</i>		
OPCVM monétaires	106 196	119 321
OPCM obligataires		
OPCM actions	8 084	7 933
OPCM autres	30 018	29 883
TOTAL	144 298	157 137

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	405	14 934	62 767	130 379	208 485	2 445	210 930	201 771
Dépréciations							4 262	3 704
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	208 485	2 445	206 668	198 067
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute				9 956	9 956	85	10 041	10 174
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	9 956	85	10 041	10 174

6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité					600 569	590 703	36 161				
Partis dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
- Autres parts dans les entreprises liées					19 197	17 889					
S.N.C. PATRIMOCAM	EUR	1 191	26	99,99%	1 191	1 191		240	54		
S.N.C. PATRIMO II	EUR	4 506	93	100,00%	4 506	4 506		2	153		
S.A.S. PCA IMMO	EUR	13 500	-2 276	100,00%	13 500	12 192		185	-219		
- Autres titres de participations > 500 K€					577 770	569 653	36 102				
S.N.C. C.A. TITRES	EUR	15 245	30 420	2,04%	1 187	1 187		114 992	5 063		
S.A.S. SACAM INTERNATIONAL	EUR	807 036	-28 484	2,77%	24 974	17 532		17 327	-122		
S.A.S. RUE LA BOETIE	EUR	2 394 380	14 379 270	2,77%	511 236	511 236	26 584	966 668	568 510	16 610	
S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	730 622	33 894	2,79%	20 351	20 351	9 518	38 563	11 653	590	
S.A.S. SACAM PARTICIPATIONS	EUR	62 558	4 500	2,90%	2 100	2 100		2 673	1 894		
S.A.S. SACAM FIRECA	EUR	22 510	692	3,14%	1 404	729		1	-177		
S.A.S. SACAM AVENIR	EUR	88 436	-21	3,67%	4 166	4 166		3	-19		
S.A.S. SACAM FIA-NET EUROPE	EUR	471 849	0	4,15%	1 957	1 957		-	-		
S.A. SOFIPACA	EUR	17 000	9 089	49,48%	10 395	10 395		81	1 044		
- Autres titres de participations					3 602	3 161	59				
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité					106	52	134				
Partis dans les entreprises liées dans les établissements de crédit [ensemble]											
Participations dans des établissements de crédit [ensemble]											
Autres parts dans les entreprises liées [ensemble]											
Autres titres de participations [ensemble]											
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					600 675	590 755	36 295	0			

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	19 197	19 197	15 697	15 697
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-1 308	-1 308	-892	-892
VALEUR NETTE AU BILAN	17 889	17 889	14 804	14 804
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	581 478	808 373	561 988	791 692
Titres cotés				
Avances consolidables	36 295	36 294	113 897	113 895
Créances rattachées	149	149	163	163
Dépréciations	-8 613		-4 160	
Sous-total titres de participation	609 309	844 816	671 888	905 750
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 648	3 680	3 648	3 686
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 648	3 680	3 648	3 686
VALEUR NETTE AU BILAN	612 956	848 496	675 536	909 436
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	630 846	866 385	690 341	924 241

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	604 323	829 942	581 333	810 185
Titres cotés				
TOTAL	604 323	829 942	581 333	810 185

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2011
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	15 697	3 500			19 197
Avances consolidables					0
Créances rattachées					0
Dépréciations	-892	-416			-1 308
VALEUR NETTE AU BILAN	14 805	3 084	0	0	17 889
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	561 988	19 777	-289		581 476
Avances consolidables	113 897	16 813	-94 414		36 296
Créances rattachées	163	149	-163		149
Dépréciations	-4 160	-4 570	117		-8 613
Sous-total titres de participation	671 888	32 169	-94 749	0	609 308
Autres titres détenus à long terme	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	3 648				3 648
Avances consolidables					0
Créances rattachées					0
Dépréciations					0
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 648	0	0	0	3 648
VALEUR NETTE AU BILAN	675 536	32 169	-94 749	0	612 956
TOTAL	690 341	35 253	-94 749	0	630 845

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2011
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	240 865	16 274	-3 036	-19	254 084
Amortissements et dépréciations	-136 362	-15 402	2 956		-148 809
VALEUR NETTE AU BILAN	104 503	872	-80	-19	105 275
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	34 703	538	-30		35 211
Amortissements et dépréciations	-17 942	-244	130		-18 056
VALEUR NETTE AU BILAN	16 761	294	100	0	17 155
TOTAL	121 264	1 166	20	-19	122 430

8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	3 635	4 088
Comptes de stock et emplois divers	1 057	1 127
Débiteurs divers	146 329	121 979
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	116	272
VALEUR NETTE AU BILAN	151 137	127 466
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	85 940	85 513
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	1 482	1 773
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	35 404	33 564
Autres produits à recevoir	47 559	42 900
Charges à répartir	125	146
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	11 870	4 593
VALEUR NETTE AU BILAN	182 385	168 489
TOTAL	333 522	295 955

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	155 149	43 927	-34 436	-2 136		162 504
Sur opérations sur titres	3 782	696	-29			4 449
Sur valeurs immobilisées	5 152	4 986	-217			9 921
Sur autres actifs	2 678	977	-280			3 375
TOTAL	166 761	50 586	-34 962	-2 136	0	180 249

10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Établissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
· à vue	5				5		0
· à terme	200 000	2 827			202 827	751	6 485
Valeurs données en pension					0		0
Titres donnés en pension livrée					0		0
VALEUR AU BILAN	200 005	2 827	0	0	202 832	751	6 485
Opérations internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires	16 932				16 932		12 256
Comptes et avances à terme	1 747 409	2 694 313	3 347 371	1 316 356	9 105 449	61168	8 175 043
Titres donnés en pension livrée					0		0
VALEUR AU BILAN	1 764 341	2 694 313	3 347 371	1 316 356	9 122 381	61 168	8 187 298
TOTAL	1 964 346	2 697 140	3 347 371	1 316 356	9 325 213	61 919	8 193 784

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 476 994				3 476 994	113	3 477 107	3 575 132
Comptes d'épargne à régime spécial :	33 353	0	0	0	33 353		33 353	34 478
· à vue	33 353				33 353		33 353	34 478
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	182 038	223 398	1 061 784	853	1 468 073	13 977	1 482 050	914 600
· à vue	43 891				43 891		43 891	41 511
· à terme	138 147	223 398	1 061 784	853	1 424 182	13 977	1 438 159	873 088
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	3 692 385	223 398	1 061 784	853	4 978 420	14 090	4 992 510	4 524 209

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	2 904 763	2 685 136
Agriculteurs	155 419	156 167
Autres professionnels	514 183	459 237
Sociétés financières	20 803	47 130
Entreprises	1 247 803	1 174 498
Collectivités publiques	6 682	1 199
Autres agents économiques	142 857	843
Total en principal	4 992 510	4 524 210
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	4 992 510	4 524 210

12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	239				239	13	252	252
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables (1)	1 713	1 275			2 988	1	2 989	57 754
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 952	1 275	0	0	3 227	14	3 242	58 007

(1) dont 0 milliers d'euros émis à l'étranger

13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation	152	647
Créditeurs divers	54 171	98 551
Versements restant à effectuer sur titres	3 604	3 658
VALEUR AU BILAN	57 927	102 856
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	10 773	12 281
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	118 938	93 111
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	19 902	15 144
Autres charges à payer	52 991	48 524
Autres comptes de régularisation	837	1 244
VALEUR AU BILAN	203 442	170 306
TOTAL	261 369	273 162

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	2 999			-1 808		1 191
Provisions pour autres engagements sociaux	1 334	112	-149	-102		1 196
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 246	639		-115		1 770
Provisions pour litiges fiscaux (1)	9		-9			0
Provisions pour autres litiges	17 443	5 817	-53	-2 351		20 855
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit (2)	61 675	29 953		-1 440	0	90 188
Provisions pour restructurations (3)						0
Provisions pour impôts (4)	1 012	16	-339			690
Provisions sur participations						0
Provisions pour risques opérationnels (5)	3 354		-6	-11		3 337
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (6)	9 352	1 411				10 763
Autres provisions	17 421	3 092	-455	-1 626		18 432
VALEUR AU BILAN	115 846	41 040	-1 011	-7 454	0	148 421

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens

(4) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(5) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(6) Voir note 16 ci-après

15 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le volume total d'heures acquises au titre du droit individuel à la formation depuis l'origine jusqu'au 31/12/2011 est de 234 737,08 heures.

Le dépassement du nombre d'heures de D.I.F. au 31/12/2011 s'élève à 16 044,78 heures.

16 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	72 477	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 102 431	1 108 788
Ancienneté de plus de 10 ans	410 460	443 477
Total plans d'épargne-logement	1 585 368	1 552 265
Total comptes épargne-logement	207 710	206 193
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 793 078	1 758 458

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	11 243	14 714
Comptes épargne-logement	27 211	30 879
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	38 454	45 593

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-2 223	-802
Ancienneté de plus de 10 ans	-6 577	-7 312
Total plans d'épargne-logement	-8 800	-8 114
Total comptes épargne-logement	-1 962	-1 238
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	-10 762	-9 352

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	-8 114	-686		-8 800
Comptes épargne-logement :	-1 238	-724		-1 962
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	-9 352	-1 410	0	-10 762

17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	26 137	23 380
	Coûts des services rendus sur la période	1 625	1 697
	Coût financier	1 053	1 223
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	288	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 467	-2 209
	(Gains) / pertes actuariels *	-1512	2 046
		DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	26 124

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 625	1 697
	Coût financier	1 053	1 223
	Rendement attendu des actifs	-911	-876
	Amortissement du coût des services passés	28	32
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
		CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 795

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	22 824	22 843
	Rendement attendu des actifs	911	876
	Gains / (pertes) actuariels	471	-252
	Cotisations payées par l'employeur	1 620	1 566
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	288	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-1 467	-2 209
		JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	24 647

Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de PREDICA et ADICAM en couverture de ses engagements et les actifs des régimes sont constitués de police d'assurances éligibles.

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de la provision	(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	-2 999	-191
	Cotisations payées par l'employeur	1 620	1 566
	Variation de périmètre		
	Paievements directs de l'employeur		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	188	-4 374
	(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	-1 191	-2 999

Rendement des actifs des régimes

Le rendement des actifs des régimes se situe de 3.5 % à 4.5% selon le type de contrat.

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation utilisés se situe entre 3.65 % et 5.44 % selon le type de contrat.

18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds pour risques bancaires généraux	46 038	37 038
Valeur au bilan	46 038	37 038

19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	15 000	15 000	72	15 072	15 072
Euro				15 000	15 000	72	15 072	15 072
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
C/C bloqués des Caisses Locales				7 243	7 243	248	7 491	7 914
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	0	0	22 243	22 243	320	22 563	22 986

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminées positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 807 K€ au 31 décembre 2011, 831 K€ au 31 décembre 2010.

20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde au 31 Décembre 2009	83 209	588 569		504 303		946	104 126	1 281 153
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009								0
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves		70 835		23 611				94 446
Affectation du résultat social 2009							-104 126	-104 126
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2010							110 054	110 054
Autres variations								0
Solde au 31 Décembre 2010	83 209	659 404	0	527 914	0	946	110 054	1 381 527
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010								0
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves		74 947		24 983				99 930
Affectation du résultat social 2010							-110 054	-110 054
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2011							114 615	114 615
Autres variations								0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	83 209	734 351	0	552 897	0	946	114 615	1 486 018

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2010	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0			0	0%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 386 816			1 386 816	25%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 386 816			1 386 816	25%	
Parts sociales	4 160 470			4 160 470	75%	
Dont 58 Caisses Locales	4 160 448			4 160 448	75%	
Dont 21 administrateurs de la CR	21			21	0%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0%	
TOTAL	5 547 286	0	0	5 547 286	100%	0%

La valeur nominale des titres est de 15 € (quinze euros) et le montant total du capital est 83 209 K€

21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	1 486 018	1 381 527
Fonds pour risques bancaires généraux	46 038	37 038
Dettes subordonnées et titres participatifs	22 563	22 986
Dépôts de garantie à caractère mutuel		0
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 554 619	1 441 551

22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	34 844	28 040
Sur les établissements de crédit et institutions financières	34 844	28 040
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	40	217
Sur les établissements de crédits et institutions financières	40	217
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	23 751	23 740	17 803	17 793
Devises	12 233	12 233	8 881	8 881
Euros	11 518	11 507	8 922	8 912
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	23 751	23 740	17 803	17 793

24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	5 363 500	1 192	5 364 692	5 113 210
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	5 363 500	1 192	5 364 692	5 113 210
Swaps de taux d'intérêt	5 363 500	1 192	5 364 692	5 113 210
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	408 571	0	408 571	449 198
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	408 571	0	408 571	449 198
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	408 571		408 571	449 048
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	150
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	5 772 071	1 192	5 773 263	5 562 408

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 451 000	2 480 192	1 433 500	1 451 000	2 480 192	1 433 500			
Caps, Floors, Collars	0	185 000	223 571		185 000	223 571			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	1 451 000	2 665 192	1 657 071	1 451 000	2 665 192	1 657 071	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	47 491	0	0	47 491					
Sous total	47 491	0	0	47 491	0	0	0	0	0
TOTAL	1 498 491	2 665 192	1 657 071	1 498 491	2 665 192	1 657 071	0	0	0

en milliers d'euros)	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	150	0	0	150					
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 586 000	2 314 710	1 212 500	1 586 000	2 314 710	1 212 500			
Caps, Floors, Collars	0	0	449 048			449 048			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	1 586 150	2 314 710	1 661 548	1 586 150	2 314 710	1 661 548	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	0	0	0	35 596					
Sous total	0	0	0	35 596	0	0	0	0	0
TOTAL	1 586 150	2 314 710	1 661 548	1 621 746	2 314 710	1 661 548	0	0	0

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

[(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				150
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	3 010	5 364 692	60 243	5 113 210
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	601	408 571	2 620	449 048
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	3 611	5 773 263	62 863	5 562 408
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		47 491		35 596
Sous total	0	47 491	0	35 596
TOTAL	3 611	5 820 754	62 863	5 598 004

24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		38 500	5 733 571	1 192
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	3 611	38 212	41 823	62 863	875	63 738
Risques sur les autres contreparties			0			0
Total avant effet des accords de compensation	3 611	38 212	41 823	62 863	875	63 738
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	3 611	38 212	41 823	62 863		62 863
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	3 611	38 212	41 823	62 863	0	62 863
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	3 611	38 212	41 823	62 863	875	63 738

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	2 296 074	1 467 214
Engagements de financement	1 626 537	1 205 458
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	404 900	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 221 637	1 205 458
Ouverture de crédits confirmés	0	0
- Ouverture de crédits documentaires		
- Autres ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	666 456	258 491
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	450 910	57 042
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	450 910	57 042
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	215 546	201 449
Cautions immobilières		
Garanties financières	215 546	201 449
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
. Engagement donnés sur Titres	3 081	3 265
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 065 152	976 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	152
. Engagements reçus de la clientèle	1 065 000	976 000
Engagements de garantie	5 223 069	4 484 067
. Engagements reçus d'établissements de crédit	618 008	603 310
. Engagements reçus de la clientèle	4 605 061	3 880 757
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	495 289	430 912
Autres garanties reçues	4 109 772	3 449 845
. Autres engagement reçus sur titres	3 081	3 265

27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur par lettre de garantie à la BDF, SFEF, Covered Bonds, CRH s'élèvent à un montant global de 3 939 608 K€

28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur par lettre de garantie à Crédit Agricole S.A s'élève à 1 992 394 K€

29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 673	5 033
Sur opérations internes au Crédit Agricole	50 636	51 427
Sur opérations avec la clientèle	473 215	448 148
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 769	9 140
Produit net sur opérations de macro-couverture	7 680	0
Sur dettes représentées par un titre	24	24
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Intérêts et produits assimilés	546 997	513 772
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 692	-656
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-222 965	-189 974
Sur opérations avec la clientèle	-35 113	-41 189
Charge nette sur opérations de macro-couverture	0	-11 773
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	-6
Sur dettes représentées par un titre	-1 473	-6 226
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Intérêts et charges assimilées	-261 243	-249 824
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	285 754	263 948

(1) Le montant des dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 3 227 milliers d'euros, il était de 3 273 milliers d'euros au 31 décembre 2010

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

30 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement	250	255
Livret développement durable		
Titres d'investissement	9 462	8 777
Opérations diverses sur titres	24	65
Intérêts sur créances douteuses	57	67
Revenus des titres à revenus fixes	9 793	9 164
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	28 589	27 208
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	28 589	27 208
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	38 382	36 372

31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	330	-8	322	463	-8	455
Sur opérations internes au crédit agricole	27 823	-12 485	15 338	29 995	-12 654	17 340
Sur opérations avec la clientèle	56 187	-1 820	54 368	48 869	-2 147	46 722
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	167		167	165		165
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
Sur prestations de services financiers (1)	134 608	-16 526	118 082	135 784	-16 927	118 857
Provision pour risques sur commissions	448	-479	-31	2 385	-2 233	152
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	219 563	-31 318	188 246	217 661	-33 969	183 691

(1) dont prestations d'assurance-vie : 18 519 K€

32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction	22	-5
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	591	0
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	0	515
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	613	510

33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-639	-34
Reprises de dépréciations	29	174
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-609	140
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées	-20	-22
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-20	-22
Solde des opérations sur titres de placement	-630	118
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	-630	118

34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	2 581	2 607
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		16
Reprises provisions	17	192
Autres produits d'exploitation bancaire	2 598	2 815
Charges diverses	-372	-1 440
Quote part des opérations faites en commun	-187	-253
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		-115
Autres charges d'exploitation bancaire	-560	-1 808
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 039	1 007

35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	86 174	86 723
Charges sociales :	44 202	42 051
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	10 549	10 249
Intéressement et participation	17 192	16 508
Impôts et taxes sur rémunérations	12 836	11 668
Total des charges de personnel	160 403	156 949
Refacturation et transferts de charges de personnel	-5 163	-2 586
Frais de personnel nets	155 240	154 363
Frais administratifs		
Impôts et taxes	11 931	8 453
Services extérieurs et autres frais administratifs	84 891	79 860
Total des charges administratives	96 822	88 313
Refacturation et transferts de charges administratives	-3 729	-3 049
Frais administratifs nets	93 093	85 264
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	248 334	239 628

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	513	467
Non cadres	1 719	1 782
TOTAL	2 232	2 249

36 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et dépréciations	-73 387	-63 064
Dépréciations de créances douteuses	-36 331	-46 503
Autres provisions et dépréciations	-37 056	-16 561
Reprises de provisions et dépréciations	32 638	47 856
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	26 846	38 422
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	5 792	9 435
Variation des provisions et dépréciations	-40 749	-15 208
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-2 678	-4 396
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-8 084	-17 814
Décote sur prêts restructurés	-180	-600
Récupérations sur créances amorties	457	583
Autres pertes		-16
COÛT DU RISQUE	-51 234	-37 450

(1) Dont 5 571 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

- Dont 2 446 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises
 (2) Dont 67 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
 (3) Dont 163 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
 (4) Dont 5 571 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-4 986	-2 643
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 986	-2 643
Reprises de dépréciations	117	305
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	117	305
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-4 869	-2 338
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 869	-2 338
Plus-values de cessions réalisées	0	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Moins-values de cessions réalisées	-13	-125
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-13	-125
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	-13	-125
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-13	-125
Solde en perte ou en bénéfice	-4 882	-2 463
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	40	79
Moins-values de cessions	-77	-643
Solde en perte ou en bénéfice	-37	-564
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-4 919	-3 027

38 IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dotations nettes aux provisions		
Impôts sur les bénéfices	61 029	71 256
Utilisations de provisions pour impôts	-339	-339
TOTAL	60 690	70 917

39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Provence Côte d'Azur.

	Ernst & Young	%	Expertea	%
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	104	70%	53	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	104	70%	53	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social	44	30%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	44	30%	0	0%
TOTAL	148	100%	53	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

40 PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS

BENEFICE	114 615 394,58
INTERETS AUX PARTS	1 872 211,50
REMUNERATIONS DES CCA	8 584 391,04
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	78 119 094,03
AUTRES RESERVES	26 039 698,01

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, les Négadis, avenue Paul Arène 83000 Draguignan.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE CÔTE D'AZUR

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2011

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en date du 10 février 2012 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2012

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	85
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	85
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	85
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	87
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	91
COMPTE DE RESULTAT.....	91
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	92
BILAN ACTIF.....	93
BILAN PASSIF	94
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	95
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	96
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	98
1.PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	98
1.1Normes applicables et comparabilité	98
1.1.Format de présentation des états financiers	99
1.3.Principes et méthodes comptables	99
1.4Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....	116
2.PERIMETRE DE CONSOLIDATION	119
2.1Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice.....	119
2.2Opérations de titrisation et fonds dédiés.....	121
2.3Participations non consolidées.....	122
3.GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	123
3.1Risque de crédit	123
3.2Risque de marché	130
3.3Risque de liquidité et de financement	137
3.4Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....	139
3.5.Risques opérationnels.....	140
3.6.Gestion du capital et ratios réglementaires.....	140
4.NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	142
4.1Produits et Charges d'intérêts.....	142
4.2.Commissions nettes.....	143
4.3.Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	143
4.4.Gains ou pertes nets sur actifs financiers	145
4.5.Produits et charges nets des autres activités.....	145
4.6.Charges générales d'exploitation	145
4.7.Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	146
4.8.Coût du risque.....	146
4.9.Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	147
4.10.Impôts.....	147
4.11.Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	148
5.INFORMATIONS SECTORIELLES.....	150
6.NOTES RELATIVES AU BILAN.....	150
6.1.Caisse, Banques centrales.....	150
6.2.Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	150
6.3.Instruments dérivés de couverture.....	151
6.4.Actifs financiers disponibles à la vente.....	152
6.5.Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	153
6.6.Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers	155
6.7.Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.....	157
6.8.Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	158
6.9.Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	158

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés	159
6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers	160
6.12. Immeubles de placement	161
6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	162
6.14. Provisions	163
6.15. Capitaux propres	165
6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	168
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	170
7.1. Détail des charges de personnel	170
7.2. Effectif fin de période	170
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	170
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	171
7.5. Autres avantages sociaux	172
7.6. Rémunérations de dirigeants	173
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	174
9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	174
10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	175
10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	175
10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	177
11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	179
12. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	180

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale et siège social de la société :

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, les Négadis, Avenue Paul ARENE – 83300 DRAGUIGNAN

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

RCS Draguignan 415 176 072. NAF 64192

Forme Juridique :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, est une société coopérative à capital et personnel variables, régie par le livre V de Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984, relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence côte d'Azur, 58 Caisses Locales, qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre,

- les comptes individuels sont représentatifs de la Caisse Régionale seule, tandis que
- les comptes consolidés selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne.

Elle est soumise à la réglementation bancaire.

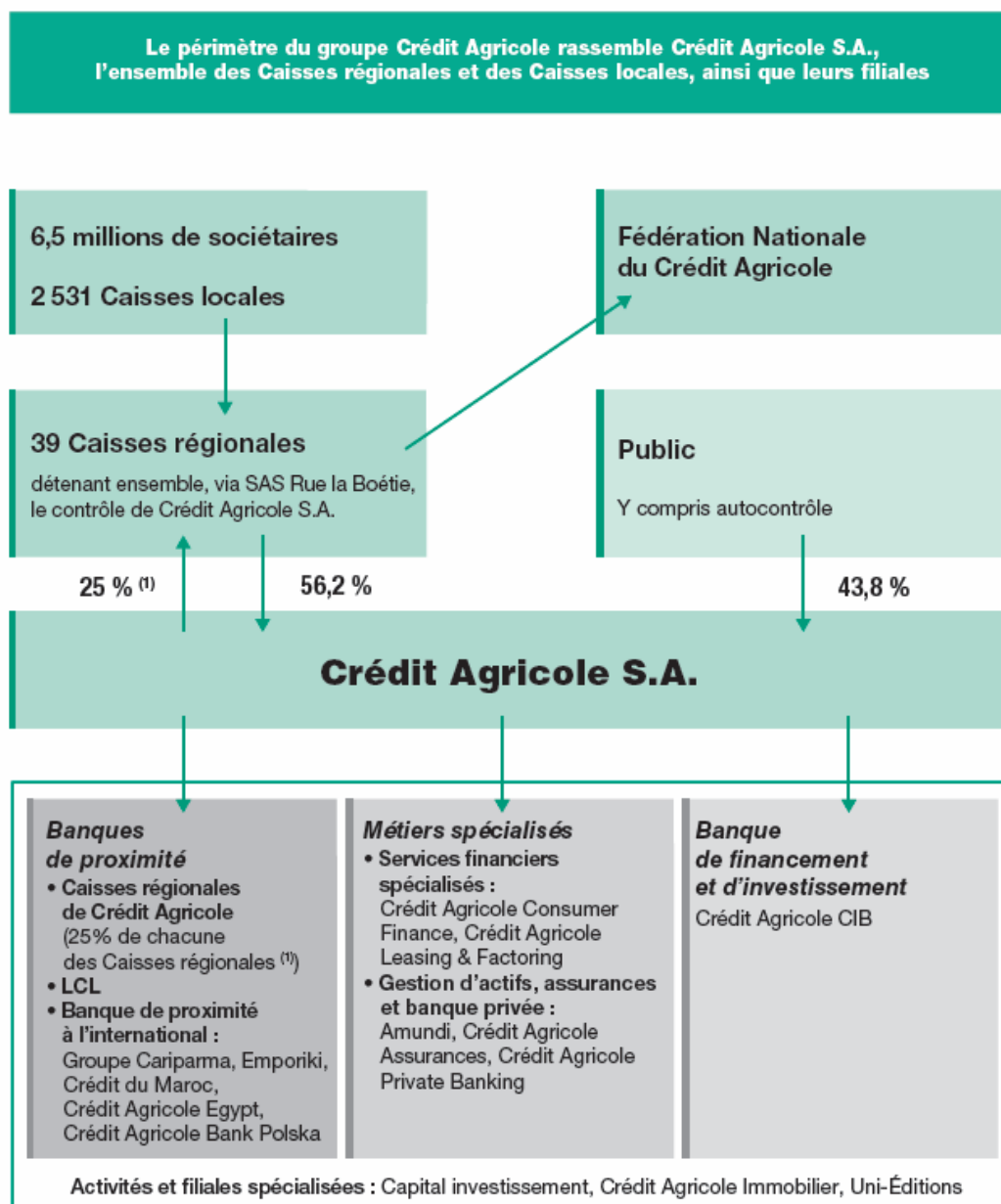
Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses Régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses Régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses Régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

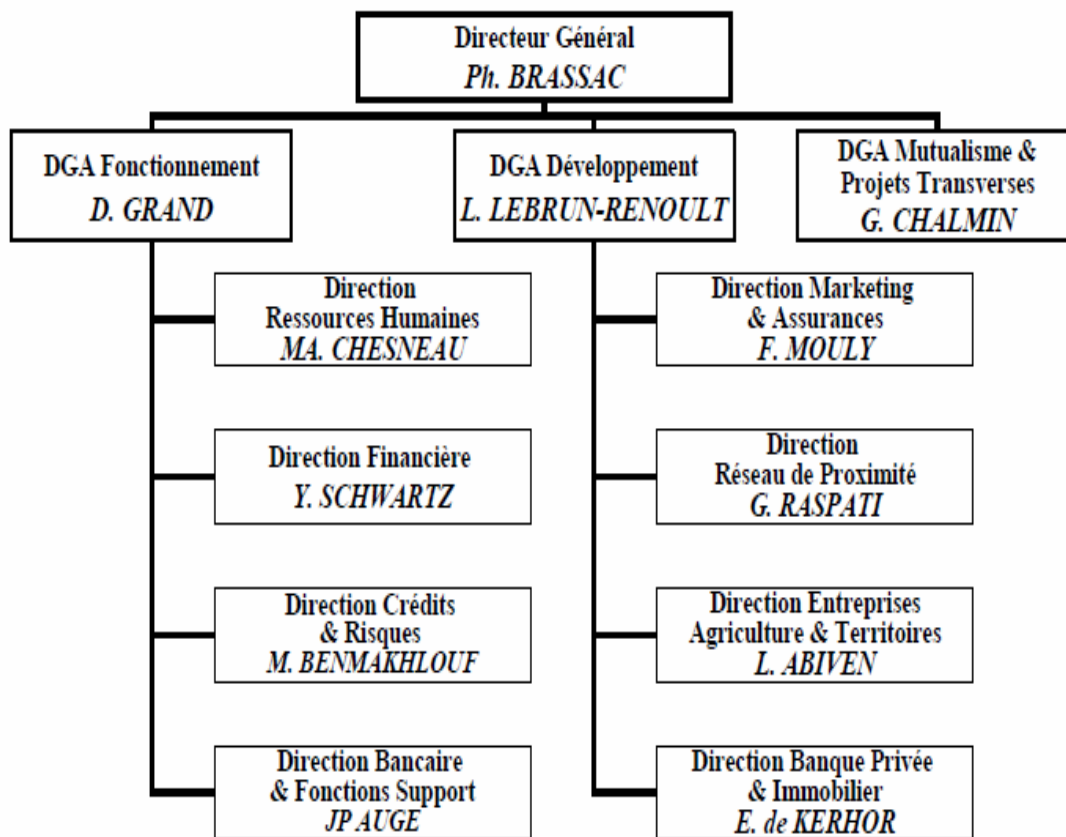
Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2011

(1) : à l'exception de la Corse.

L'organigramme simplifié de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur :



Relations internes au Crédit agricole

► Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Épargne-Logement, plans d'Épargne Populaire, Livret Jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses Régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour

objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses Régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses Régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses Régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses Régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses Régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses Régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses Régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses Régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses Régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses Régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement

enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2011.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comprend :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur,

- Trois Caisses Locales à Vocation Départementale et 55 Caisses Locales, sociétaires de la Caisse Régionale.

Elles ont une activité d'intermédiaire financier du fait des actions de représentation qu'elles mènent, ainsi que des avis de décisions rendus sur les dossiers de crédit de leur circonscription territoriale.

Elles exercent également un rôle d'animation et de communication auprès des sociétaires, des clients, des organismes sociaux professionnels et des organisations sociales, sportives et culturelles de la circonscription.

Leur total bilan cumulé s'élève à 157 915 K€, et leur total résultat cumulé ressort à 3 977 K€, les comptes courants bloqués dont elles disposent représentent 7 243 K€, et les dépôts à terme 14 508 K€.

- La S.A.S. P.C.A. IMMO, contrôlée à 100%, qui a pour activité la prise de participations dans le domaine de la transaction immobilière.

Son total bilan s'élève à 12 310 K€, et son résultat à - 219 K€.

- Le Fond Dédié FINANCIERE P.C.A, contrôlé à 99.97%, son total bilan s'élève à 29 918 K€, et son résultat à - 316 K€.

Les principaux dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, comprennent l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de du Comité de Direction.

Les avantages au personnel et autres rémunérations concernant les principaux dirigeants sont représentés en cumul dans le paragraphe 7.6.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	4.1	642 289	608 890
Intérêts et charges assimilées	4.1	-366 156	-331 010
Commissions (produits)	4.2	225 855	220 464
Commissions (charges)	4.2	-30 510	-30 054
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	625	-1 822
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	17 855	16 559
Produits des autres activités	4.5	2 730	4 748
Charges des autres activités	4.5	-634	-4 871
PRODUIT NET BANCAIRE		492 054	482 904
Charges générales d'exploitation	4.6	-252 356	-239 279
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-15 916	-15 776
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		223 782	227 849
Coût du risque	4.8	-51 889	-35 290
RESULTAT D'EXPLOITATION		171 893	192 559
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-38	-561
RESULTAT AVANT IMPOT		171 855	191 998
Impôts sur les bénéfices	4.10	-53 492	-59 079
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		118 363	132 919
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		118 363	132 919

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du groupe			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(5 362)	(4 358)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		(1 026)	(5 765)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		1 300	(1 799)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		(5 088)	(11 922)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence (1)		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	<i>4.11</i>	(5 088)	(11 922)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		113 275	120 997
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		0	0
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		113 275	120 997

(1) la "QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence" est incluse dans les réserves consolidées de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en 2011

Les montants sont présentés nets d'impôts.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales	6.1	86 647	92 532
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 121	9 191
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	105 047	112 205
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	722 392	706 074
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	1 989 151	1 139 255
Prêts et créances sur la clientèle	6.5	12 773 542	11 971 092
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		87 847	39 390
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.1-6.8	210 542	201 564
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	62 965	73 445
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	283 398	229 517
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Immeubles de placement	6.12	911	936
Immobilisations corporelles	6.13	103 047	102 644
Immobilisations incorporelles	6.13	11 427	11 033
TOTAL DE L'ACTIF		16 446 037	14 688 878

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9	11
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	101 436	49 343
Dettes envers les établissements de crédit	6.8	9 355 699	8 174 431
Dettes envers la clientèle	6.8	4 990 394	4 518 728
Dettes représentées par un titre	3.3-6.9	3 283	58 018
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		92 158	85 220
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	0	58 127
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	241 278	196 109
Provisions	6.14	58 209	53 280
Dettes subordonnées	3.3-6.9	15 088	14 926
TOTAL DETTES		14 857 554	13 208 193
CAPITAUX PROPRES		1 588 483	1 480 685
Capitaux propres - part du Groupe		1 588 473	1 480 675
Capital et réserves liées		319 343	315 102
Réserves consolidées		1 177 361	1 054 160
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-26 594	-21 506
Résultat de l'exercice		118 363	132 919
Intérêts minoritaires		10	10
TOTAL DU PASSIF		16 446 037	14 688 878

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2010	70 006	243 062		1 063 396	-9 584	-1	1 366 879		1 366 879
Augmentation de capital	2 034			0			2 034		2 034
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2010				-9 237			-9 237		-9 237
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Variation de juste valeur					-10 123		-10 123		-10 123
Changement de méthode IAS19					-1 799		-1 799		-1 799
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 034	0	0	-9 237	-11 922	0	-19 125	0	-19 125
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2010				0		132 919	132 919		132 919
Autres variations				1		1	2	10	12
Capitaux propres au 31 décembre 2010	72 040	243 062	0	1 054 160	-21 506	132 919	1 480 675	10	1 480 685
Affectation du résultat 2010				132 919		-132 919			0
Capitaux propres au 1er janvier 2011	72 040	243 062	0	1 187 079	-21 506	0	1 480 675	10	1 480 685
Augmentation de capital	4 241						4 241		4 241
Variation des titres auto détenus							0		0
Dividendes versés en 2011				-9 718			-9 718		-9 718
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Variation de juste valeur					-6 613		-6 613		-6 613
Transfert en compte de résultat					225		225		225
Variation des gains et perte actuariels avantage post-emploi					1 300		1 300		1 300
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 241	0	0	-9 718	-5 088	0	-10 565	0	-10 565
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		118 363	118 363		118 363
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2011	76 281	243 062	0	1 177 361	-26 594	118 363	1 588 473	10	1 588 483

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

la ligne "Quote-part dans les variations de capitaux propres-des entreprises associées mises en équivalence" inclut pour 2010 la variation "des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" pour un montant de 0 K€. En 2011 cette variation est présentée dans la colonne "des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres".

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	171 855	191 998
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	15 915	15 800
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	54 535	31 204
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	51	687
Résultat net des activités de financement	581	581
Autres mouvements	42 666	75 051
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	113 748	123 323
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	738 657	1 804 665
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-388 560	-1 422 144
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-60 605	-819 973
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-37 534	105 437
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-101 724	-36 958
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	150 234	-368 973
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	435 837	-53 652
Flux liés aux participations (1)	-4 608	-2 039
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-16 769	-14 782
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-21 377	-16 821
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-5 456	-7 160
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-560	-581
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-6 016	-7 741
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-76	
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	408 368	-78 214
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	184 310	262 524
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	92 454	98 442
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	91 856	164 082
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	593 412	184 310
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	86 588	92 454
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	506 824	91 856
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	409 102	-78 214

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2011, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 4 608 K€, portant notamment sur des opérations réalisées par la SAS PCA IMMO à hauteur de 1 333 K€, et d'autre part sur des opérations réalisées par la Caisse Régionale à hauteur de 3 276 K€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à ses actionnaires, à hauteur de 10 124 K€ pour l'année 2011.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôts différés,
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

► Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour un montant total de 7 299 K€, concernant les actifs suivants :

FR 0010163535 OBL CASA 2.0% 28/04/2014

FR 0010295261 OBL CASA 22.5% 03/03/2015

FR 0010541516 FCP TRIPLEO

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière », ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus – dans ce contexte - d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses Régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers)

Au travers de la détention à 100% de la Holding SAS Rue La Boétie, les Caisses Régionales détiennent plus de 50% du capital de Crédit Agricole SA. Par ailleurs Crédit Agricole SA, organe central des Caisses Régionales, détient 25% du capital de ces dernières. Selon cette structure mutualiste du groupe Crédit Agricole, les titres non cotés SAS Rue La Boétie sont essentiels à la constitution du Groupe. Par conséquent, des critères de dépréciation spécifiques ont été définis et seront dorénavant : une baisse de valeur supérieure à 50% ou observée depuis plus de 10 ans.

Cette évolution est sans impact sur les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif),
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la

dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de

l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles des filières habitat et LBO. Ces dernières visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables,

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides,

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;

- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses Régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- **couverture de juste valeur** : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- **couverture de flux de trésorerie** : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- **couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger** : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- **couverture de juste valeur** : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- **couverture de flux de trésorerie** : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- **couverture d'investissement net à l'étranger** : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes

payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de PREDICA et d'ADICAM.

✓ **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,

- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de

différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code Général des Impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

► Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif)
Matériel spécialisé	5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,

- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ **Consolidation des Caisses Régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses Locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un

même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- Les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un

mécanisme « de pilotage automatique », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a délégué ses pouvoirs de décision ;

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **L'intégration globale**, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur,
- **L'intégration proportionnelle**, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur,
- **La mise en équivalence**, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel des Alpes de Haute-Provence :

CAISSES LOCALES	ADRESSES	C.P.	VILLE	PRESIDENT
BARCELONNETTE	Avenue de la Libération	04400	BARCELONNETTE	Albert MANUEL
Carrefour BLEONE DURANCE	Centre Commercial Saint Jean	04160	CHATEAU ARNOUX	Jean-Yves ARNAUD
DIGNE	7, Boulevard Thiers	04000	DIGNE LES BAINS	Jean-Pierre FRISON
ENTREVAUX	Place Louis Moreau	04320	ENTREVAUX	Gérard MICHEL
Htes Vallées ASSE et VERDON	Route de Nice	04170	SAINT-ANDRE	Jean-Jacques POUGNET
CONTADOUR-LAYE-LUBERON	Boulevard des Martyrs de la Résistance	04300	FORCALQUIER	Françoise MEYER
MANOSQUE	Parc de Drouille - Allée Alphonse Daudet	04100	MANOSQUE	Olivier GIRARD
LES MEES - ORAISON - PEYRUIS	Allée Arthur Gouin	04700	ORAISON	André PINATEL
Pays de Sisteron La Motte Turriers	Avenue de la Libération	04200	SISTERON	René AVINENS
DUYES-BLEONE	Centre Affaires Croix du Sud - Quartier St-Christophe	04000	DIGNE LES BAINS	Robert D'ALESSANDRI
RIEZ	11, Allée Louis Gardiol	04500	RIEZ	Raymond ROUSSET
SAINT ETIENNE LES ORGUES	Rue Grande	04230	ST ETIENNE LES ORGUES	Chantal TRON
SEYNE LES ALPES	Lot. du docteur Jaubert	04140	SEYNE LES ALPES	Albert MICHEL
VALENSOLE GREOUX LES BAINS	Avenue des Marronniers	04800	GREOUX LES BAINS	Marie PELLESTOR
C.L. DEVELOPPEMENT 04	422, Avenue Maréchal Juin	04101	MANOSQUE Cédex	Chantal TRON
C.L.V.D. 04	422, Avenue Maréchal Juin	04101	MANOSQUE Cédex	Raymond ROUSSET

Caisse Locales de Crédit Agricole Mutuel des Alpes-Maritimes :

CAISSES LOCALES	ADRESSES	C.P.	VILLE	PRESIDENT
ANTIBES	2, Avenue Robert Soleau	06600	ANTIBES	FALLUEL Claude
CAGNES sur MER	29, Avenue de la Gare	06800	CAGNES SUR MER	SANTINELLI Michel
CONTES	13, Place Jean Allardi	06390	CONTES	PAGANELLO Maryline
GILETTE	Rue de la Poste	06830	GILETTE	BRELLE Jean Louis
GUILLAUMES	Place de la Provence	06470	GUILLAUMES	GINESY Charles- Ange
LA TINEE	Place de l'Eglise	06660	SAINT ETIENNE DE TINEE	FABRON Colette
LA VESUBIE	Place Corniglion Molinier	06450	ROQUEBILLIERE	BONAUD Jean-Louis
LEVENS	12, Avenue du Docteur Faraut	06670	LEVENS	VERAN Antoine
MENTON	2, Rue Trenca	06500	MENTON	MAZZA Florence
NICE	8, Avenue Félix Faure	06000	NICE	GIAUME Jean Marc
Pays de GRASSE	6 Bd du Jeu de Ballon	06130	GRASSE	MICHEL Christine
PUGET THENIERS	Place A. Conil	06260	PUGET-THENIERS	ASTIER Jean-Pierre
SAINT-AUBAN	10, Route du Plan	06130	GRASSE	BUTTELLI Sylvain
SAINT-LAURENT-DU-VAR	265, Avenue Gal. Leclerc	06700	SAINT LAURENT DU VAR	ABRIGO Alain
SOSPEL	Rue Cabaïa	06380	SOSPEL	BERNARDI Denis
TENDE	4, Avenue du 16 Septembre	06430	TENDE	ALBESIANO Marc
VALLEE DE LA SIAGNE	145, Avenue de Grasse	06580	PEGOMAS	TRABAUD Robert
VENCE	12, Avenue Henri Isnard	06140	VENCE	GORTINA Pierre
C.A.P.D.E.A.M.	111, Avenue Emile Dechame	06700	SAINT LAURENT DU VAR	NICOLETTI Bernard
C.L.V.D. 06	111, Avenue Emile Dechame	06700	SAINT LAURENT DU VAR	Alain ABRIGO

Caisse Locales de Crédit Agricole Mutuel du Var

CAISSES LOCALES	ADRESSES	C.P.	VILLE	PRESIDENT
BARJOLS	Boulevard Grisolle	83670	BARJOLS	Régis BAGARRE
LE BEAUSSET	4 Place Général de Gaulle	83330	LE BEAUSSET	Andrée SAMAT
BORMES	Immeuble Santa Cruz Avenue des Ilaires	83980	LE LAVANDOU	Simone CONTI
BRESQUE VERDON	Avenue Georges Clémenceau	83630	AUPS	Pierre LAMBERT
LA CRAU	Immeuble Le Végas Rue Renaude	83260	LA CRAU	Gilbert TESSORE
DRAGUIGNAN	Centre Hermès Rue de la République	83300	DRAGUIGNAN	René BAGARRE
PAYS de FAYENCE	3 Boulevard de Tourrettes	83440	FAYENCE	Jean-Paul CONTI
FREJUS	60 Boulevard de la Mer	83600	FREJUS	Emile JAUBERT
HYERES	7 avenue du Général de Gaulle	83400	HYERES	Alain BORELLO
LE LUC	Rue Pierre Gaudin	83340	LE LUC	Paul DENIS
BAIES DU SOLEIL	Place Paul Lemoyne	83190	OLLIIOULES	Alfred TARAMASCO
SAINT-TROPEZ	11 Place des Lices	83990	ST TROPEZ	Pierre BENESTAN
SOLLIES PONT	Le Moulin 6 Rue République	83210	SOLLIES PONT	Michel CANOVA
TOULON	27 Boulevard de Strasbourg	83000	TOULON	Jean ETERRADOSSI
LORGUES	23, Boulevard Clémenceau	83510	LORGUES	Max PRADURAT
AURELIENNE	2, rue Mirabeau	83470	ST MAXIMIN	Sylviane INES
VALLEES D'ARGENS	Rue Maréchal Foch	83570	CARCES	Claude OLIVERO
GOLFE ET MAURES	Place de la Mairie	83310	COGOLIN	Christian MOUTTE
CUERS PUGET VILLE	Place de la Convention	83390	CUERS	Michel GIOVINAZZO
CARAMY ISSOLE	13 Boulevard St Louis	83170	BRIGNOLES	Roland MISTRE
C.L. DEVELOPPEMENT 83	Avenue Paul Arène - Les Négadis	83000	DRAGUIGNAN	Paul MORTINI
C.L.V.D. 83	Avenue Paul Arène	83000	DRAGUIGNAN	Alain BORELLO

2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le Fonds Dédié Financière PCA est consolidé depuis le 31 décembre 2010.

2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010		31.12.2010	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
LA BOETIE	481 835	2,77%	465 414	2,77%
SACAM INTERNATIONAL	17 532	2,77%	21 977	2,77%
SACAM DEVELOPPEMENT	21 217	2,79%	24 150	2,79%
SOFIPACA (1)	12 910	49,48%	12 266	49,48%
SACAM AVENIR	4 166	3,67%	3 232	3,65%
SACAM FIRECA	1 404	3,14%	1 404	3,14%
SACAM PARTICIPATION	2 347	2,90%	2 173	2,90%
SACAM FIA-NET EUROPE	1 957	4,01%		
SACAM ASSURANCE CAUTION	1 172	4,62%		
S.A. H2P	1 259	12,52%		
OCCELI IMMOBILIER	3 083	100,00%	3 083	100,00%
SCI-CAM	1 744	2,78%	1 686	2,78%
OPTIMA GESTION	2 087	100,00%	1 445	71,00%
CREDIT AGRICOLE TITRES	1 349	2,04%	1 349	2,04%
ESPARGILLIERE	1 959	75,01%	1 268	51,01%
PATRIMOCAM (1)	1 191	100,00%	1 191	100,00%
PATRIMO II (1)	4 506	100,00%	4 506	100,00%
LA RIVIERA	1 304	100,00%	1 304	100,00%
Autres titres de participations dont valeur < 1000 K€	4 579		6 403	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	567 601		552 851	

(1) Entités non consolidées car considérées comme non significatives.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est assurée par le pilotage du contrôle permanent, qui est rattaché au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	1 903	1 978
Instruments dérivés de couverture	105 047	112 205
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	151 311	150 456
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	209 589	61 268
Prêts et créances sur la clientèle	12 773 542	11 971 092
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	210 542	201 564
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	13 451 934	12 498 563
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 221 640	1 205 463
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	281 649	258 012
Provisions - Engagements par signature	- 1 770	- 1 246
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 501 519	1 462 229
TOTAL EXPOSITION NETTE	14 953 453	13 960 792

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	189	0			189
Banques centrales	0	0			0
Etablissements de crédit	209 589	0			209 589
Institutions non établissements de crédit	1 706 993	1 690	1 325		1 705 668
Grandes entreprises	2 126 433	81 918	49 533	12 438	2 064 462
Clientèle de détail	9 193 952	187 848	112 978	77 750	9 003 224
Total * (1)	13 237 156	271 456	163 836	90 188	12 983 132
Valeurs au bilan					12 983 132

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 15 255K€

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	219	0			219
Banques centrales	0	0			0
Etablissements de crédit	61 126	0			61 126
Institutions non établissements de crédit	1 509 258	2 122	467		1 508 791
Grandes entreprises	2 277 073	79 371	44 003	13 172	2 219 898
Clientèle de détail	8 326 435	155 651	76 673	48 503	8 201 259
Total *	12 174 111	237 144	121 143	61 675	11 991 293
Créances rattachées nettes					41 067
Valeurs au bilan					12 032 360

*Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 16 052 K€

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	296 946	284 687
Grandes entreprises	288 441	243 641
Clientèle de détail	636 253	677 135
Total	1 221 640	1 205 463
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	173	173
Etablissements de Crédit	0	0
Institutions non établissements de crédit	46 604	8 063
Grandes entreprises	131 269	158 322
Clientèle de détail	37 500	34 891
Total	215 546	201 449

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	13 953	1 198
Grandes entreprises	1 214 420	1 205 726
Clientèle de détail	3 762 021	3 262 742
Non ventilé		34 478
Total (1)	4 990 394	4 504 144
Dettes rattachées		14 584
Valeur au bilan	4 990 394	4 518 728

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	12 923 073	259 620	-159 150	-90 188	12 673 735
Autres pays de l'UE	166 926	7 801	-2 232		164 694
Autres pays d'Europe	80 498	2 323	-1 714		78 784
Amérique du Nord	9 247	165	-16		9 231
Amériques Centrale et du Sud	2 023	24	-23		2 000
Afrique et Moyen Orient	46 099	1 290	-630		45 469
Asie et Océanie (hors Japon)	9 251	233	-71		9 180
Japon	39				39
Organismes supranationaux					0
Total * (1)	13 237 156	271 456	-163 836	-90 188	12 983 132
Valeurs au bilan					12 983 132

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 15 255 K€

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	11 855 226	229 312	118 806	61 675	11 674 745
Autres pays de l'UE	171 768	5 228	1 701		170 067
Autres pays d'Europe	76 446	1 723	246		76 200
Amérique du Nord	9 622	15	3		9 619
Amériques Centrale et du Sud	2 089	25	23		2 066
Afrique et Moyen Orient	50 585	840	364		50 221
Asie et Océanie (hors Japon)	8 372	1			8 372
Japon	3				3
Organismes supranationaux					0
Total *	12 174 111	237 144	121 143	61 675	11 991 293
Créances rattachées nettes					41 067
Valeurs au bilan					12 032 360

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 16 052 K€

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 199 897	1 183 088
Autres pays de l'UE	16 713	17 070
Autres pays d'Europe	3 269	2 575
Amérique du Nord	199	159
Amériques Centrale et du Sud	50	60
Afrique et Moyen Orient	1 043	2 371
Asie et Océanie (hors Japon)	251	125
Japon	218	15
Total	1 221 640	1 205 463
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	203 875	197 637
Autres pays de l'UE	1 563	841
Autres pays d'Europe	10 057	2 762
Amérique du Nord	0	51
Amériques Centrale et du Sud	0	0
Afrique et Moyen Orient	32	139
Asie et Océanie (hors Japon)	19	19
Japon		0
Total	215 546	201 449

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	4 615 276	4 157 921
Autres pays de l'UE	178 993	164 337
Autres pays d'Europe	105 979	86 500
Amérique du Nord	27 876	12 914
Amériques Centrale et du Sud	2 965	4 175
Afrique et Moyen Orient	54 334	37 652
Asie et Océanie (hors Japon)	3 236	4 903
Japon	1 735	1 264
Organismes supra-nationaux	0	0
Cptes épargne régime spécial à vue	0	34 478
Total (1)	4 990 394	4 504 144
Dettes rattachées		14 584
Valeur au bilan	4 990 394	4 518 728

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2011	31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an					
Instrument de capitaux propres						993	- 951		
Instrument de dette	0	0	0	0	0	110	-1 116	0	
Administrations centrales					0				
Banques centrales					0				
Etablissements de crédit					0	110	-1 116		
Institutions non établissements de crédit					0				
Grandes entreprises					0				
Clientèle de détail					0				
Prêts et avances	494 123	28 746	39 710	0	562 579	107 620	-254 024	277 310	
Administrations centrales					0				
Banques centrales					0				
Etablissements de crédit	2 894	0			2 894				
Institutions non établissements de crédit	209 428	561			209 989	365	-1 325		
Grandes entreprises	121 152	17 305	29 783		168 240	32 385	-61 971	32 244	
Clientèle de détail	160 649	10 880	9 927		181 456	74 870	-190 728	245 066	
Total	494 123	28 746	39 710	0	562 579	108 723	-256 091	277 310	
Garanties non affectées									
(en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2010	31/12/2010	

	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres						979	-942	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	110	-1 058	0
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0	110	-1 058	
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	332 607	838	599	0	334 044	116 001	-218 119	173 744
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	83 604				83 604	1 655	-499	170
Grandes entreprises	96 043	204	125		96 372	35 368	-63 696	17 606
Clientèle de détail	152 960	634	474		154 068	78 978	-153 924	155 968
Total	332 607	838	599	0	334 044	117 090	-220 119	173 744
Garanties non affectées								

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	3 610	38 212	41 822	62 863	1 710	64 573
Risques sur les autres contreparties			0			0
Total	3 610	38 212	41 822	62 863	1 710	64 573
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	3 610	38 212	41 822	62 863	1 710	64 573
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
Total	3 610	38 212	41 822	62 863	1 710	64 573
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	3 610	38 212	41 822	62 863	1 710	64 573

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	9 533	44 648	50 866	105 047	112 205
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				9 533	44 150	50 763	104 446	109 586
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					498	103	601	2 619
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	9 533	44 648	50 866	105 047	112 205
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	9 533	44 648	50 866	105 047	112 205

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	11 506	52 690	37 240	101 436	49 343
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				11 506	52 690	37 240	101 436	49 343
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	11 506	52 690	37 240	101 436	49 343
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	11 506	52 690	37 240	101 436	49 343

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	9	0	9	11
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					9		9	11
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	9	0	9	11
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	9	0	9	11

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	9	0	9	11
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					9		9	11
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	9	0	9	11
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	9	0	9	11

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2011	31/12/2010
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	5 773 263	5 562 258
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	5 364 692	5 113 210
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	408 571	449 048
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	150
. Opérations fermes de change		
. Options de change		150
<u>Autres instruments :</u>	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	5 773 263	5 562 408
. Opérations de change à terme	47 491	35 596
Total	5 820 754	5 598 004

Risque de change

Le risque de change, correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier, du fait de l'évolution du cours d'une devise. La contribution des différentes devises au bilan consolidé, s'établit comme suit :

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	16 382 280	16 382 280	14 476 588	14 476 588
Autres devises de l'UE	3 129	3 129	64 906	64 906
USD	31 791	31 791	81 556	81 556
JPY	928	928	62 109	62 109
Autres devises	27 909	27 909	3 719	3 719
Total bilan	16 446 037	16 446 037	14 688 878	14 688 878

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	15 088	0	0	14 854	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	15 088	0	0	14 854	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	851 802	210 745	500 390	426 214	1 989 151
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	880 530	916 922	3 572 735	7 657 379	13 027 566
Total (1)	1 732 332	1 127 667	4 073 125	8 083 593	15 016 717
Dépréciations					-254 024
Valeurs nettes au bilan					14 762 693

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	258 798	160 356	473 661	220 358	1 113 173
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	758 903	869 692	3 355 293	7 129 097	12 112 985
Total	1 017 701	1 030 048	3 828 954	7 349 455	13 226 158
Créances rattachées					102 308
Dépréciations					-218 119
Valeurs nettes au bilan					13 110 347

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 999 684	2 692 288	3 347 371	1 316 356	9 355 699
Dettes envers la clientèle	3 710 996	222 832	1 055 713	853	4 990 394
Total (1)	5 710 680	2 915 120	4 403 084	1 317 209	14 346 093
Valeur au bilan					14 346 093

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total

Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 912 889	1 430 306	3 577 063	1 200 675	8 120 933
Dettes envers la clientèle	3 788 395	112 963	601 742	1 044	4 504 144
Total	5 701 284	1 543 269	4 178 805	1 201 719	12 625 077
Dettes rattachées					68 082
Valeur au bilan					12 693 159

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	252				252
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	1 713	1 275	0	1	2 989
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				42	42
Total (1)	1 965	1 275	0	43	3 283
Valeur au bilan					3 283
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	72			15 016	15 088
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs			7 243	-7 243	0
Total (1)	72	0	7 243	7 773	15 088
Valeur au bilan					15 088

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	239				239
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	54 775	2 662	0	0	57 437
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				12	12
Total	55 014	2 662	0	12	57 688
Dettes rattachées					330
Valeur au bilan					58 018
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				14 854	14 854
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	14 854	14 854
Dettes rattachées					72
Valeur au bilan					14 926

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	26				26

(en milliers d'euros)	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	26				26

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	104 446	101 436	5 363 500	109 586	49 343	5 111 500
Taux d'intérêt	104 446	101 436	5 363 500	109 586	49 343	5 111 500
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	601	0	408 571	2 619	0	449 048
Taux d'intérêt	601		408 571	2 619		449 048
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	105 047	101 436	5 772 071	112 205	49 343	5 560 548

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de

contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008. Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- **les fonds propres durs** (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- **les fonds propres complémentaires** (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- **les fonds propres surcomplémentaires** admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base (tier 1)	1 249 693	1 332 766
Fonds propres complémentaires (tier 2)	15 132	15 044
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0	0
Total des fonds propres prudentiels (1)	1 264 825	1 347 810

(1) En attente de validation par CA.SA

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2011 comme en 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a répondu aux exigences réglementaires.

- o Ratio 31/12/2010 : 11,05 %
- o Ratio 31/12/2011 : 12,43 %

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 678	4 134
Sur opérations internes au Crédit Agricole	45 961	47 407
Sur opérations avec la clientèle	483 084	459 395
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	99	100
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 462	8 777
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	99 005	89 077
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	642 289	608 890
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 643	-625
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-221 834	-188 907
Sur opérations avec la clientèle	-33 631	-39 490
Sur dettes représentées par un titre	-1 449	-6 202
Sur dettes subordonnées	-581	-581
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-107 018	-95 205
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-366 156	-331 010

(1) dont 9 405 K€ sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 70709000 et 70519000) au 31 décembre 2011 contre 9 356 K€ au 31 décembre 2010

(2) dont 1 612 K€ correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 1 839 K€ au 31 décembre 2010

4.2. Commissions nettes

	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	330	-8	322	463	-8	455
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 823	-10 901	16 922	29 995	-11 004	18 991
Sur opérations avec la clientèle	56 636	-2 299	54 337	49 326	-2 644	46 682
Sur opérations sur titres			0	0		0
Sur opérations de change	167	0	167	165		165
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	6 291	-777	5 514	4 729	-757	3 972
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	131 656	-16 253	115 403	132 662	-15 285	117 377
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 952	-272	2 680	3 124	-356	2 768
Produits nets des commissions	225 855	-30 510	195 345	220 464	-30 054	190 410

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	22	-41
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-37	-2 265
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	640	484
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	625	-1 822

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	806	-806	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	344	-462	-118
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	462	-344	118
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	305 084	-305 084	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	179 759	-125 325	54 434
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	125 325	-179 759	-54 434
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	305 890	-305 890	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1 539	-1 539	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	462	-1 077	-615
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 077	-462	615
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	290 153	-290 153	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	127 809	-162 344	-34 535
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	162 344	-127 809	34 535
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	291 692	-291 692	0

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	18 172	16 516
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	-226	88
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-91	-45
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	17 855	16 559

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

Les dépréciations durables de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur enregistrées en 2011, se décomposent de la manière suivante : 62 K€ pour le GIE CA-INNOVE, 24 K€ pour la SAS SACAM SANTEFI et 5 K€ pour la SAS SACAM FIRECA.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-50	-16
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-24	-24
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	2 170	-83
Produits (charges) des autres activités	2 096	-123

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	-157 533	-152 223
Impôts et taxes	-11 944	-8 647
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-82 879	-78 409
Charges d'exploitation	-252 356	-239 279

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2011			2010
	Ernst & Young	Expertea	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	108	53	161	154
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	64		64	46
Total	172	53	225	200

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	-16 016	-15 776
- immobilisations corporelles	-15 772	-15 670
- immobilisations incorporelles	-244	-106
Dotations aux dépréciations	100	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	100	
Total	-15 916	-15 776

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-74 042	-61 015
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-66 227	-53 301
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-57	-56
Autres actifs	-977	-275
Engagements par signature	-639	-912
Risques et charges	-6 142	-6 471
Reprises de provisions et de dépréciations	24 553	30 153
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	20 389	21 335
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	159	711
Engagements par signature	115	2 518
Risques et charges	3 890	5 589
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-49 489	-30 862
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-2 250	-3 837
Récupérations sur prêts et créances amortis	457	583
Décotes sur crédits restructurés	-180	-600
Pertes sur engagements par signature	-11	-28
Autres pertes	-416	-546
Coût du risque	-51 889	-35 290

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-38	-561
Plus-values de cession	40	79
Moins-values de cession	-78	-640
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	-38	-561

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	-60 075	-70 837
Charge d'impôt différé	6 583	11 758
Charge d'impôt de la période	-53 492	-59 079

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	154 659	<i>taux d'impôt théorique : 36,10%</i>	55 832
Effet des différences permanentes			1 195
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			4 779
Effet de l'imposition à taux réduit			311
Effet des autres éléments			-8 625
Taux et charge effectif d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté : 37.62%</i>	53 492

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

Au 31/12/2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	176 292	<i>Taux d'impôt théorique : 34,43%</i>	60 697
Effet des différences permanentes			1 451
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			3 853
Effet de l'imposition à taux réduit			-4 607
Effet des autres éléments			-2 315
Taux et charge effectif d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté : 33.52%</i>	59 079

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		-5 587	-1 026		-6 613
Transfert en compte de résultat		225			225
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				1300	1300
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	-5 362	-1 026	1 300	-5 088
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011	0	-5 362	-1 026	1 300	-5 088

Variation de juste valeur		-4 312	-5 765		-10 077
Transfert en compte de résultat		-46			-46
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					0
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence				-1 799	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-4 358	-5 765	-1 799	-11 922
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010	0	-4 358	-5 765	-1 799	-11 922

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur exerce son activité sur le secteur unique de la banque de proximité en France.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

6.1 : Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	65 809		64 225	
Banques centrales	20 838		28 307	
Valeur au bilan	86 647	0	92 532	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

6.2.a : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 800	1 782
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 321	7 409
Valeur au bilan	9 121	9 191
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	1 791	1 771
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable	1 791	1 771
Instruments dérivés	9	11
Valeur au bilan	1 800	1 782

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

6.2.c : Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 321	7 409
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 894	1 967
- Actions et autres titres à revenu variable	5 427	5 442
Valeur au bilan	7 321	7 409

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

6.2.d : Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9	11
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	9	11

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

6.2.e : Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	9	11
Valeur au bilan	9	11

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Actifs financiers disponibles à la vente et gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente

	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	151 311	13 216	91	150 456	12 000	
Actions et autres titres à revenu variable	4 411	33	41	3 946	41	37
Titres de participation non consolidés	566 670	8 675	37 169	551 672	6 480	32 495
Total des titres disponibles à la vente	722 392	21 924	37 301	706 074	18 521	32 532
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	722 392	21 924	37 301	706 074	18 521	32 532
Impôts		-5 309	-24		-4 746	-13
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		16 615	37 277		13 775	32 519

(1) dont - 352 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2011, contre -343 K€ au 31 décembre 2010.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	206 734	54 673
dont comptes ordinaires débiteurs sains	4 241	3 632
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 855	6 453
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total (1)	209 589	61 126
Créances rattachées		142
Dépréciations		
Valeur nette	209 589	61 268
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	502 700	92 441
Comptes et avances à terme	1 243 338	926 106
Prêts subordonnés	33 524	33 500
Titres non cotés sur un marché actif		
Total (1)	1 779 562	1 052 047
Créances rattachées		25 940
Dépréciations		
Valeur nette	1 779 562	1 077 987
Valeur nette au bilan	1 989 151	1 139 255

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 778	13 168
Autres concours à la clientèle	12 788 126	11 730 285
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	10 780	42 200
Titres non cotés sur un marché actif	2 627	2 605
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	38 074	115 472
Comptes ordinaires débiteurs	175 181	209 255
Total (1)	13 027 566	12 112 985
Créances rattachées		76 226
Dépréciations	- 254 024	- 218 119
Valeur nette	12 773 542	11 971 092
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total (1)	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	12 773 542	11 971 092

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté 2 926 120 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 583 649 K€ en 2010. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté :

- 1 992 394 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 633 031 K€ en 2010.
- 356 364 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 470 763 K€ en 2010.
- 575 499 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 479 855 K€ en 2010.
- 1 863 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement de la C.D.C.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	218 119		73 917	-38 012			254 024
dont dépréciations collectives	61 675		29 953	-1 440			90 188
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	1 053		58				1 111
Actifs disponibles à la vente	947		91	-82			956
Autres actifs financiers	2 678		977	-279			3 376
Total des dépréciations des actifs financiers	222 797	0	75 043	-38 373	0	0	259 467

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	209 925		60 820	-52 621		-5	218 119
dont dépréciations collectives	52 772		8 903				61 675
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	997		56				1 053
Actifs disponibles à la vente	907		45	-96		91	947
Autres actifs financiers	3 379		275	-977		1	2 678
Total des	215 208	0	61 196	-53 694	0	87	222 797

dépréciations des actifs financiers							
--	--	--	--	--	--	--	--

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	203 583	6 453
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total (1)	203 583	6 453
Dettes rattachées	-	32
Total	203 583	6 485
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	7	4 217
Comptes et avances à terme	9 152 109	8 110 263
Sous-total (1)	9 152 116	8 114 480
Dettes rattachées	-	53 466
Total	9 152 116	8 167 946
Valeur au bilan	9 355 699	8 174 431

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	3 481 628	3 574 988
Comptes d'épargne à régime spécial	33 353	34 478
Autres dettes envers la clientèle	1 475 386	894 678
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	27	
Total (1)	4 990 394	4 504 144
Dettes rattachées		14 584
Valeur au bilan	4 990 394	4 518 728

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	10 041	10 174
Obligations et autres titres à revenu fixe	201 612	192 443
Total	211 653	202 617
Dépréciations	-1 111	-1 053
Valeur nette au bilan	210 542	201 564

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	252	239
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	2 989	57 437
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	42	12
Total (1)	3 283	57 688
Dettes rattachées		330
Valeur au bilan	3 283	58 018
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	15 088	14 854
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total (1)	15 088	14 854
Dettes rattachées		72
Valeur au bilan	15 088	14 926

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	11 088	28 826
Impôts différés	51 877	44 619
Total actifs d'impôts courants et différés	62 965	73 445
Impôts courants		58 127
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	0	58 127

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	49 302	764	33 395	67
Charges à payer non déductibles	1 923		2 700	67
Provisions pour risques et charges non déductibles	40 452		30 695	
Autres différences temporaires	6 927	764		1 012
Impôts différés / Réserves latentes	1 045	737	1 296	599
Actifs disponibles à la vente		737		672
Couvertures de Flux de Trésorerie	1 045		506	-73
Gains et pertes / Ecart actuariels			790	
Impôts différés / Résultat	3 031		55 726	44 120
Effet des compensations				
Total impôts différés	53 378	1 501	90 417	44 786
Total impôts différés nets actifs	51 877		44 619	

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs	136 682	94 631
Comptes de stocks et emplois divers	1 057	1 127
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	135 509	93 232
Comptes de règlements	116	272
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	146 716	134 886
Comptes d'encaissement et de transfert	85 940	85 513
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	
Produits à recevoir	47 360	42 857
Charges constatées d'avance	1 483	1 774
Autres comptes de régularisation	11 928	4 742
Valeur nette au bilan	283 398	229 517

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)	64 528	50 487
Comptes de règlements	152	647
Créditeurs divers	60 772	46 182
Versement restant à effectuer sur titres	3 604	3 658
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	176 750	145 622
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	10 772	12 282
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	111 575	83 344
Charges à payer	52 826	48 613
Autres comptes de régularisation	1 577	1 383
Valeur au bilan	241 278	196 109

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.12. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	1 271						1 271
Amortissements et dépréciations	-335		-25				-360
Valeur nette au bilan	936	0	-25	0	0	0	911

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	1 271						1 271
Amortissements et dépréciations	-311		-24				-335
Valeur nette au bilan	960	0	-24	0	0	0	936

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 911 K€ au 31 décembre 2011 contre 936 K€ au 31 décembre 2010.

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	249 558		16 273	-3 039		-19	262 773
Amortissements et dépréciations (1)	-146 914		-15 771	2 959		0	-159 726
Valeur nette au bilan	102 644	0	502	-80	0	-19	103 047
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	28 808		538	-30			29 316
Amortissements et dépréciations	-17 775		-244	130			-17 889
Valeur nette au bilan	11 033	0	294	100	0	0	11 427

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	240 623		14 920	-5 761		-224	249 558
Amortissements et dépréciations (1)	-136 064		-15 670	4 819		1	-146 914
Valeur nette au bilan	104 559	0	-750	-942	0	-223	102 644
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	28 400		243			165	28 808
Amortissements et dépréciations	-17 669		-106				-17 775
Valeur nette au bilan	10 731	0	137	0	0	165	11 033

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.14. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	9 352		1 411					10 763
Risques d'exécution des engagements par signature	1 246		639		-115			1 770
Risques opérationnels	3 354			-6	-11			3 337
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 333		112	-148	-1 910			2 387
Litiges divers	17 574		5 826	-62	-2 473			20 865
Participations			655					655
Restructurations								0
Autres risques	17 421		3 092	-455	-1 626			18 432
Total	53 280	0	11 735	-671	-6 135	0	0	58 209

(1) Dont 1 191 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 196 K€ au titre de la provision pour médailles du travail

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	10 769		2 179		-3 596			9 352
Risques d'exécution des engagements par signature	2 852		912		-2 518			1 246
Risques opérationnels	3 578		1 851	-1 285	-789		-1	3 354
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 449		902	-144			2 126	4 333
Litiges divers	18 974		2 816	-352	-3 864			17 574
Participations								0
Restructurations	46				-46			0
Autres risques	12 830		6 926	-598	-1 737			17 421
Total	50 498	0	15 586	-2 379	-12 550	0	2 125	53 280

(1) Dont 2 999K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 334 K€ au titre de la provision pour médailles du travail

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	72 477	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 102 431	1 108 788
Ancienneté de plus de 10 ans	410 460	443 477
Total plans d'épargne-logement	1 585 368	1 552 265
Total comptes épargne-logement	207 710	206 193
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 793 078	1 758 458

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	11 243	14 714
Comptes épargne-logement :	27 211	30 879
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	38 454	45 593

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-2 223	-802
Ancienneté de plus de 10 ans	-6 577	-7 312
Total plans d'épargne-logement	-8 800	-8 114
Total comptes épargne-logement	-1 962	-1 238
Total provision au titre des contrats épargne-logement	-10 762	-9 352

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	-8 114	-686			-8 800
Comptes épargne-logement :	-1 238	-724			-1 962
Total provision au titre des contrats épargne-logement	-9 352	-1 410	0	0	-10 762

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Composition du capital :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI) Dont part du Public Dont part Crédit Agricole S.A. Dont part Auto-détenue	0			0	0%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA) Dont part du Public Dont part Crédit Agricole S.A.	1 386 816			1 386 816	25%	
Parts sociales Dont 58 Caisses Locales Dont 21 administrateurs de la CR Dont Crédit Agricole S.A.	4 160 470 4 160 448 21 1			4 160 470 4 160 448 21 1	75% 75% 0% 0%	
TOTAL	5 547 286	0	0	5 547 286	100%	0

La valeur nominale des titres est de 15 € (quinze euros) et le montant total du capital est 83 209 K€

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie. La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤Dividendes

Au titre de l'exercice 2011 le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a proposé un dividende net par C.C.A de 6.19 euros et de 0.45 euros par part sociale sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2008	5,57	0,47
2009	5,63	0,45
2010	5,95	0,45
Prévu 2011	6,19	0,45

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 9 718 K€ en 2011.

➤Affectation du résultat et fixation du dividende 2011

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur du 30 mars 2012.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se soldant par un bénéfice de 114 615 394.58 € »

BENEFICE	114 615 394.58
INTERETS AUX PARTS	-1 872 211.50
REMUNERATIONS DES CCA	-8 584 391.04
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	-78 119 094.03
AUTRES RESERVES	-26 039 698.01

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale, prend acte que les dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices sont les suivants :

Exercices	Nombres de parts sociales	Distribué	Intérêts nets
2009	4 160 470	1 872 211,50 €	0,45 €
2010	4 160 470	1 872 211,50 €	0,45 €
2011	4 160 470	1 872 211,50 €	0,45 €

Exercices	Nombres de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)	Distribué	Intérêts nets
2009	1 386 816	7 807 774,08 €	5,63 €
2010	1 386 816	8 251 555,20€	5,95 €
2011	1 386 816	8 584 391,04€	6,19 €

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	86 647					86 647
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22		1 881		7 218	9 121
Instruments dérivés de couverture	435	9 098	44 648	50 866		105 047
Actifs financiers disponibles à la vente	8		1 925	119 461	600 998	722 392
Prêts et créances sur les établissements de crédit	851 830	210 717	500 390	426 214		1 989 151
Prêts et créances sur la clientèle	775 056	902 840	3 525 640	7 569 725	281	12 773 542
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					87 847	87 847
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 709	14 934	57 804	135 096		210 542
Total actifs financiers par échéance	1 716 707	1 137 589	4 132 288	8 301 362	696 344	15 984 289
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			9			9
Instruments dérivés de couverture	76	11 430	52 690	37 240		101 436
Dettes envers les établissements de crédit	1 999 684	2 692 288	3 347 371	1 316 356	0	9 355 699
Dettes envers la clientèle	3 710 996	222 832	1 055 713	853		4 990 394
Dettes représentées par un titre	1 966	1 275			42	3 283
Dettes subordonnées	72		7 243	7 773	0	15 088
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					92 158	92 158
Total passifs financiers par échéance	5 712 794	2 927 825	4 463 026	1 362 222	92 200	14 558 067

	31/12/2010					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales	92 532					92 532
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			1 978		7 213	9 191
Instruments dérivés de couverture	623	6 191	45 354	60 037		112 205
Actifs financiers disponibles à la vente	43		2 031	118 214	585 786	706 074
Prêts et créances sur les établissements de crédit	284 880	160 356	473 661	220 358		1 139 255
Prêts et créances sur la clientèle	730 431	857 664	3 316 711	7 066 286		11 971 092
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)					39 390	39 390
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 331	11 153	59 893	124 187		201 564
Total actifs financiers par échéance	1 114 840	1 035 364	3 899 628	7 589 082	632 389	14 271 303
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			11			11
Instruments dérivés de couverture	115	2 347	46 716	165		49 343
Dettes envers les établissements de crédit	1 948 759	1 430 391	3 594 606	1 200 675		8 174 431
Dettes envers la clientèle	3 797 173	118 769	601 742	1 044		4 518 728
Dettes représentées par un titre	55 292	2 714			12	58 018
Dettes subordonnées	72			14 854		14 926
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)					85 220	85 220
Total passifs financiers par échéance	5 801 411	1 554 221	4 243 075	1 216 738	85 232	12 900 677

(1) L'écart de réévaluation jusque là affecté en "≤ 3 mois" a été réaffecté à la colonne "indéterminé"

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements (1)	-81 312	-82 169
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-8 912	-8 668
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-3 620	-1 408
Autres charges sociales	-33 661	-31 802
Intéressement et participation	-17 192	-16 508
Impôts et taxes sur rémunération	-12 836	-11 668
Total charges de personnel	-157 533	-152 223

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 627 K€ au 31/12/2011 contre 1 035 K€ au 31/12/2010

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2011	31/12/2010
France	2 232	2 221
Etranger		
Total	2 232	2 221

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	26 136	23 380	22 657	27 569	31 222
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	1 625	1 697	1 320	1 311	1 387
	Coût financier	1 053	1 223	1 217	1 396	1 468
	Cotisations employés					
	Modifications, réductions et liquidations de régime			378	-9 027	
	Variation de périmètre	288		-1 815	-764	-1 326
	Prestations versées (obligatoire)	-1 467	-2 210			
	(Gains) / pertes actuariels *	-1 512	2 046	-377	2 172	-5 182
	Dette actuarielle au 31/12/n	26 124	26 136	23 380	22 657	27 569

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 625	1 697	1 320	1 311	1 387
	Coût financier	1 053	1 223	1 217	1 396	1 468
	Rendement attendu des actifs	-911	-876	-920	-1 211	-1 251
	Amortissement du coût des services passés	28	32	32		
	Gains / (pertes) actuariels net			446	2 162	-2 315
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes					
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 795	2 076	2 095	3 658	-711

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	22 824	23 079	22 954	29 884	33 006
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	911	876	920	1 211	1 251
	Gains / (pertes) actuariels	471	-253	-823	10	-2 868
	Cotisations payées par l'employeur	1 620	4 331	1 843	1 640	-178
	Cotisations payées par les employés					
	Modifications, réductions et liquidations de régime				-9 027	
	Variation de périmètre	288				
	Prestations payées par le fonds	-1 467	-2 210	-1 815	-764	-1 326
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	24 647	25 823	23 079	22 954	29 885

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Position nette	Dette actuarielle fin de période	26 124	26 136	23 380	22 657	27 569

Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	286	314	-346		
Impact de la limitation d'actifs					
Juste valeur des actifs fin de période	24 647	25 823	23 034	22 657	27 569
Position nette (passif) / actif fin de période	-1 191	627	45	297	2 316

* dont X K€ dûs à l'utilisation de nouvelles tables de mortalité

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2011	31/12/2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Ecarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-1 983	2 299			
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)					
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	-1 983	2 299			
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	312	2 747			

Information sur les actifs des régimes (1)	31/12/2011	31/12/2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Composition des actifs					
-% d'obligations	83,6%	83,6%			
-% d'actions	9,6%	9,6%			
-% autres actifs	6,8%	6,8%			

Rendement des actifs des régimes

Le rendement des actifs des régimes se situe de 3.50% à 4.50% selon le type de contrat.

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation utilisés se situent entre 3.65% et 5.44% selon le type de contrat.

7.5. Autres avantages sociaux

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement qui couvre la période 2010-2012. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale. Le montant global provisionné au titre de l'intéressement et de la participation s'élève à 17 192 K€

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constitué une provision pour médailles du travail qui s'élève à 1196 K€ à la fin de l'exercice 2011.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration et des rémunérations payées aux membres du Comité de Direction en raison de leur fonction s'élève au 31/12/2011 à 2 023 K€.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	6 234 467	1 463 954
Engagements de financement	1 626 540	1 205 463
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	404 900	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 221 640	1 205 463
- Ouverture de crédits confirmés	701 142	652 745
- Ouverture de crédits documentaires	2 082	2 727
- Autres ouvertures de crédits confirmés	699 060	650 018
Autres engagements en faveur de la clientèle	520 498	552 718
Engagements de garantie	666 456	258 491
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit (1)	450 910	57 042
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		57 042
Autres garanties	450 910	
. Engagements d'ordre de la clientèle	215 546	201 449
Cautions immobilières	82 640	104 307
Garanties financières	54 939	
Autres garanties d'ordre de la clientèle	77 967	97 142
Engagements reçus	6 163 846	5 353 800
Engagements de financement	1 065 152	976 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 065 152	976 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	5 098 694	4 377 648
. Engagements reçus d'établissements de crédit	493 633	496 891
. Engagements reçus de la clientèle	4 605 061	3 880 757
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	495 289	430 912
Autres garanties reçues	4 109 772	3 449 845

(1) dont 384 760 K€ de garantie Switch

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 4 230 K€ au 31/12/2011 contre 138 729 K€ au 31/12/2010, les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Reclassements d'instruments financiers

• Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

• **Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas opéré au cours de l'exercice de nouveau reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 989 151	1 989 349	1 139 255	1 139 255
Prêts et créances sur la clientèle	12 773 542	12 860 163	11 971 092	12 472 561
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	210 542	193 902	201 564	196 270
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	9 355 699	9 368 080	8 174 431	8 191 472
Dettes envers la clientèle	4 990 394	4 990 394	4 518 728	4 518 728
Dettes représentées par un titre	3 283	3 283	58 018	58 018
Dettes subordonnées	15 088	15 088	14 926	14 926

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la

valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 800	1 791	9	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	1 791	1 791	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	1 791	1 791		
Instruments dérivés	9		9	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 321	1 894	5 427	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 321	1 894	5 427	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 894	1 894		
Actions et autres titres à revenu variable	5 427		5 427	
Actifs financiers disponibles à la vente	722 392	683 405	38 987	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	151 311	121 394	29 917	
Actions et autres titres à revenu variable	571 081	562 011	9 070	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	105 047		105 047	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	836 560	687 090	149 470	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 782	1 771	11	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	1 771	1 771	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	1 771	1 771		
Instruments dérivés	11		11	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 409	5 442	1 967	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 409	5 442	1 967	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 967		1 967	
Actions et autres titres à revenu variable	5 442	5 442		
Actifs financiers disponibles à la vente	706 074	124 409	581 665	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	150 456	120 245	30 211	
Actions et autres titres à revenu variable	555 618	4 164	551 454	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	112 205		112 205	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	827 470	131 622	695 848	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18	9	9	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	18	9	9	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	101 436		101 436	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	101 454	9	101 445	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11	0	11	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	11		11	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	49 343		49 343	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	49 354	0	49 354	0

11. Événements postérieurs à la clôture

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Filiales	Méthode	Contrôle	Intérêt	Intégration
Caisse Régionale PCA	Globale	N /A	N /A	N /A
Caisse Locales	Globale	N /A	N /A	N /A
SAS PCA IMMO	Globale	100%	100%	100%
Financière PCA	Globale	99.97%	99.97%	99.97%